



EyeSight[®]

Technologie d'aide à la conduite

Manuel du propriétaire

IMPREZA

2019

Avant-propos

Merci d'avoir choisi un véhicule SUBARU équipé du système EyeSight™. Le système EyeSight offre les toutes dernières fonctions d'assistance au conducteur élaborées par SUBARU, telles que le régulateur de vitesse adaptatif, une alerte de démarrage du véhicule devant vous ainsi qu'une alerte de sortie de voie et une alerte de dérive sur la voie; toutes ces fonctions participent aux prises de décisions du conducteur, tout en améliorant son confort et sa commodité. Dans un premier temps, vous devrez vous familiariser avec le maniement et l'utilisation des différentes fonctions du système EyeSight. C'est pourquoi nous vous conseillons vivement de lire attentivement le présent manuel avant de l'utiliser. D'autre part, il est préférable de commencer par prendre le temps d'essayer les fonctions EyeSight afin de vous habituer à leur utilisation.

N'oubliez pas que le conducteur doit à tout moment conserver la maîtrise de son véhicule. Il doit toujours rester vigilant et ne jamais se laisser distraire de la conduite en comptant sur le système EyeSight.

Le système EyeSight ne peut en aucun cas remplacer le conducteur et est susceptible de ne pas fonctionner de manière optimale dans toutes les situations.

Le présent livret est un supplément au Manuel du conducteur de votre véhicule SUBARU et présente une description détaillée du système EyeSight. Pour bien assimiler le fonctionnement de votre véhicule, ce livret doit être consulté conjointement au Manuel du conducteur.

Les informations, caractéristiques et illustrations contenues dans ce livret sont à jour à la date d'impression. SUBARU CORPORATION se réserve le droit de modifier les caractéristiques et la présentation à tout moment sans préavis et sans encourir l'obligation d'effectuer des modifications identiques ou similaires sur les véhicules vendus précédemment.

Veuillez conserver ce livret avec le Manuel du conducteur, et les laisser dans le véhicule en cas de revente. Le nouveau propriétaire en aura besoin.

SUBARU CORPORATION, TOKYO, JAPON

“SUBARU” et le motif représentant un amas de six étoiles sont des marques déposées de SUBARU CORPORATION.

© Copyright 2018 SUBARU CORPORATION

EyeSight

À propos du système EyeSight	2
Système de freinage avant collision.....	23
Régulateur de vitesse adaptatif.....	37
Assistance au maintien dans la voie (modèles équipés de l'assistance au maintien dans la voie).....	61
Gestion de l'accélérateur avant collision.....	70
Alerte de sortie de voie	76
Alerte de dérive sur la voie.....	80
Alerte de démarrage du véhicule devant vous.....	83
Régulateur de vitesse classique	85
Liste des tonalités	98
Dysfonctionnement du système EyeSight et arrêt momentané	100
Personnalisation des fonctions	103
Liste des écrans de messages.....	105
Dépannage.....	108

À propos du système EyeSight

EyeSight

EyeSight est un système d'assistance à la conduite dont les fonctions aident le conducteur à prendre des décisions afin de sécuriser ses déplacements, tout en améliorant son confort et en réduisant sa fatigue. En utilisant des images créées par la caméra stéréo spécialement conçue par SUBARU, EyeSight détecte le véhicule situé devant, les obstacles, les voies de circulation et d'autres éléments.



DANGER

Les conducteurs sont responsables de la conduite en toute sécurité. Conformez-vous toujours aux règles et réglementations de la circulation indépendamment du fait que votre véhicule soit équipé du système EyeSight. Maintenez toujours une bonne distance de sécurité entre votre véhicule et celui situé devant vous, soyez conscient de votre environnement et des conditions de circulation et prenez toute mesure nécessaire au maintien de cette distance de sécurité.

Ne comptez jamais exclusivement sur le système EyeSight pendant la conduite.

EyeSight est conçu pour faciliter les prises de décision, de manière à réduire les risques d'accident et de dommages matériels tout en soulageant le conducteur.

Lorsqu'une alerte EyeSight intervient, faites attention à ce qui se trouve devant et aux alentours, et prenez toute mesure nécessaire.

Ce système n'est pas conçu pour assister la conduite par visibilité réduite ou dans des conditions météorologiques extrêmes, ni pour compenser un manque d'attention de la part du conducteur sur la route. Il ne peut pas non plus empêcher les collisions dans toutes les conditions de conduite.

Les capacités de reconnaissance et de contrôle du système EyeSight ne sont pas sans limites. Veillez à lire les instructions pour chaque fonction avant d'utiliser le système, et utilisez-les toujours de manière adéquate.

Une utilisation incorrecte peut conduire à une réduction des performances de contrôle, ce qui pourrait provoquer un accident.

Reportez-vous aux pages suivantes pour chaque fonction:

- Pour le système de freinage avant collision, reportez-vous à la page 23.
- Pour le régulateur de vitesse adaptatif, reportez-vous à la page 37.
- Pour l'assistance au maintien dans la voie, reportez-vous à la page 61.
- Pour la gestion de l'accélérateur avant collision, reportez-vous à la page 70.
- Pour l'alerte de sortie de voie, reportez-vous à la page 76.
- Pour l'alerte de dérive sur la voie, reportez-vous à la page 80.
- Pour l'alerte de démarrage du véhicule devant vous, reportez-vous à la page 83.
- Pour le régulateur de vitesse classique, reportez-vous à la page 85.

Le système EyeSight de votre véhicule est conçu pour une utilisation dans les pays où la conduite s'effectue sur le côté droit de la route. Le système EyeSight des véhicules avec direction à gauche tels que le vôtre n'est donc pas conçu pour une utilisation dans les pays où la conduite des véhicules s'effectue sur le côté gauche de la route.

- Dans les situations présentées ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Lorsque l'une de ces situations se présente, désactivez le système de freinage avant collision. N'utilisez pas non-plus le régulateur de vitesse adaptatif, le régulateur de vitesse classique ou l'assistance au maintien dans la voie.
 - La pression des pneus n'est pas conforme.*¹
 - La roue de secours de type provisoire est installée.*¹
 - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.*¹
 - Des pneus de mauvaise taille sont installés.*¹
 - Un pneu crevé a été réparé temporairement avec un kit de réparation de pneu.
 - La suspension a été modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).
 - Un objet obstruant le champ de vision de la caméra stéréo est installé sur le véhicule.
 - Les phares sont sales ou recouverts de neige et de glace ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
 - Les axes optiques sont incorrectement alignés. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
 - Les feux, y compris les phares et les phares antibrouillard, ont été modifiés.
 - Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
 - Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.*²
 - Une charge lourde se trouve sur ou dans le véhicule.
 - Le nombre maximum de passagers est dépassé.
 - Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement: témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.*³
- Dans les conditions suivantes, le système n fonctionnera pas convenablement. N'utilisez pas le régulateur de vitesse adaptatif, le régulateur de vitesse classique, ou l'assistance au maintien dans la voie.
 - Les roues sont déséquilibrées (p. ex., la masse d'équilibrage est retirée ou mal alignée.)*¹
 - L'alignement des roues est hors de la valeur spécifiée.*¹
 - Lorsque vous tractez une remorque ou un autre véhicule, etc.

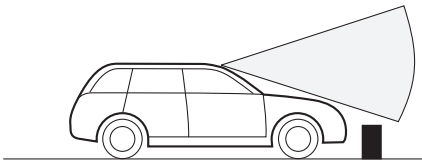
Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

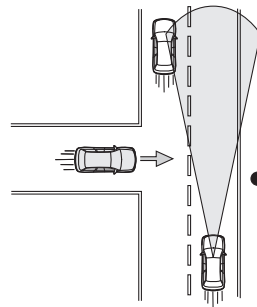
- Dans les conditions suivantes, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. N'utilisez pas l'assistance au maintien dans la voie.
 - Lorsque vous sentez une vibration anormale dans le volant ou que celui-ci est plus difficile à manier que d'habitude.
 - Le volant a été remplacé par des pièces autres que des pièces SUBARU d'origine.
- *1: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues et pneus convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.
- *2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.
- *3: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.



- Les caractéristiques de la caméra stéréo sont semblables à celles de l'œil humain. Par conséquent, les situations rendant la vision vers l'avant difficile pour le conducteur ont le même effet sur cette caméra. Elles rendent aussi la détection de véhicules, d'obstacles et de voies de circulation par le système difficile.
- Le système EyeSight ne peut détecter que les objets présents dans le champ de vision couvert par la caméra stéréo. De plus, après qu'un objet soit entré dans le champ de vision couvert par la caméra, il se peut que le système mette un certain temps à le détecter en tant que cible maîtrisable et à avertir le conducteur.



Les objets de petite taille autour du véhicule ne peuvent pas être détectés.



S01970

- Dans les situations présentées ci-dessous, le système aura davantage de difficultés à détecter le véhicule situé devant, les deux roues, les piétons et les obstacles sur la route ainsi que les marquages de voie. De plus, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané. Toutefois, l'arrêt momentané du système est annulé dès que ces conditions se sont améliorées, après avoir effectué un court trajet.
 - Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent ou brouillard dense). Le système risque particulièrement de s'arrêter momentanément lorsque le pare-brise est gras, qu'un revêtement de vitrage a été utilisé ou que les balais d'essuie-glace fonctionnent mal.
 - Lorsque vous êtes ébloui par une forte lumière venant de l'avant (soleil ou faisceaux de phares des véhicules roulant en sens inverse, etc.)
 - Lorsque le lave-glace de pare-brise est en cours d'utilisation.
 - Lorsque des gouttes d'eau (de pluie ou autre) ou de la saleté se trouvant sur le pare-brise ne sont pas suffisamment essuyées
 - Lorsque le pare-brise est embué, rayé ou couvert de neige, de saleté, de poussière ou de gel, ou affecté d'une autre manière, le champ de vision couvert par la caméra stéréo s'en trouve réduit.
 - Le véhicule est fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou autres facteurs.
 - Lorsque la visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou lorsque la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

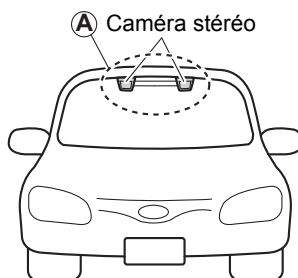
- Lorsque le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)
- Lorsque vous passez à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel
- Lorsque la partie arrière du véhicule situé devant est basse, de petite taille ou de forme irrégulière (par exemple, remorque à plateau bas, etc.)
- Lorsque l'obstacle est une clôture, un mur ou un volet, etc., présentant un motif uniforme (rayures, briques, etc.) ou dépourvu de tout motif
- Lorsque l'obstacle est un mur ou une porte en verre, ou un miroir
- Lorsque vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints
- Lorsque vous conduisez à hauteur d'une bannière ou d'un drapeau, de branches basses ou d'une végétation touffue/élevée
- Sur les déclivités prononcées
- Lorsque la caméra stéréo est masquée par une main, etc. (Le système ne fonctionnera pas correctement si même une seule des lentilles est masquée.)
- Lorsque vous vous retrouvez dans l'obscurité et qu'aucun objet n'est détecté
- Lorsque l'environnement autour du véhicule est de couleur uniforme (paysage complètement enneigé, etc.)
- Lorsqu'une détection précise est rendue impossible par des réflexions sur le pare-brise
- Dans les conditions présentées ci-dessous, le système EyeSight risque de s'arrêter momentanément. Son fonctionnement reprend dès que les conditions s'améliorent.
 - La température intérieure du véhicule est élevée (ex.: après avoir laissé le véhicule au soleil) ou basse (ex.: après avoir laissé le véhicule dans un environnement extrêmement froid).
 - Immédiatement après le démarrage du moteur
- Dans les situations présentées ci-dessous, il sera difficile de détecter le véhicule situé devant, les deux roues, les piétons, les obstacles sur la route, les voies de circulation, etc. De plus, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané. Si le système EyeSight arrête de fonctionner plusieurs fois de manière répétée, contactez un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le système.
 - Lorsque les lentilles de la caméra stéréo présentent des taches, telles que des traces de doigt
 - Lorsque la caméra stéréo a été décalée par un fort impact
- En cas de dysfonctionnement du système EyeSight, désactivez le système de freinage avant collision (⇒ reportez-vous à la page 35) et l'alerte de sortie de voie (⇒ reportez-vous à la page 78), puis arrêtez l'utilisation du régulateur de vitesse adaptatif, de l'assistance au maintien dans la voie et du régulateur de vitesse classique. Adressez-vous à un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le système.
- Lorsque le témoin avertisseur du Contrôle de Dynamique du Véhicule est allumé, le système de freinage avant collision risque de ne pas fonctionner correctement. Si le témoin indicateur est allumé, désactivez le système de freinage avant collision. N'utilisez pas non plus le régulateur de vitesse adaptatif ou le régulateur de vitesse classique.

**REMARQUE**

- Le système EyeSight enregistre et conserve les données suivantes lorsque le système de freinage avant collision est activé. Il n'enregistre aucune conversation ou autre donnée audio.
 - Données d'images des caméras stéréo
 - Distance avec le véhicule situé devant
 - Vitesse du véhicule
 - Angle de braquage du volant
 - Mouvement latéral par rapport à la direction de déplacement
 - Position de la pédale d'accélérateur
 - Position de la pédale de frein
 - Position du levier sélecteur
 - Relevé du compteur totalisateur
 - Données relatives à l'ABS, au Contrôle de Dynamique du Véhicule et à la fonction de contrôle de traction
- Dans le cadre de la recherche et du développement des véhicules, SUBARU et ses sous-traitants sont susceptibles de récupérer et utiliser les données ainsi enregistrées. SUBARU et ses sous-traitants s'engagent à ne pas divulguer ni communiquer à aucune tierce partie les données récupérées, à l'exception des conditions suivantes.
- Le/la propriétaire du véhicule a donné son accord.
 - La divulgation/mise à disposition a été ordonnée par un tribunal ou une autre décision de justice.
 - Les données sont communiquées à un institut de recherche en vue d'un traitement statistique ou autre processus similaire, après modification rendant l'identification de l'utilisateur et du véhicule impossible.

Utilisation de la caméra stéréo

La caméra stéréo se trouve sur le bloc de lampes de lecture avant.

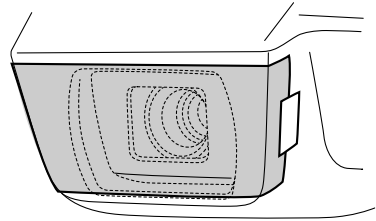


S01107



- La caméra stéréo contrôle et détecte les taches et les bavures sur l'avant de la caméra. Cette détection n'est cependant pas fiable à 100%.
Dans certaines conditions, il est possible que le système ne détecte pas avec précision les taches et les bavures sur l'avant de la caméra stéréo. Par ailleurs, il est possible que cette fonction ne détecte pas la présence de neige ou de glace sur le pare-brise, près de la caméra stéréo. Dans de telles conditions, veillez à ce que le pare-brise soit toujours propre (zone désignée par la mention (A)). Autrement, le système risque de ne pas fonctionner correctement. Lorsque cette fonction détecte que l'avant de la caméra stéréo présente des taches ou des bavures, aucune fonction EyeSight n'est activée, à l'exception du régulateur de vitesse classique.
- Les lentilles de la caméra stéréo sont des composants de précision. Les précautions suivantes doivent toujours être observées, surtout lorsque vous les manipulez.
 - Ne touchez jamais les lentilles de la caméra stéréo et ne tentez pas de les essuyer ou de les nettoyer. Elles pourraient être endommagées ou salies, provoquant un mauvais fonctionnement du système.
Si vous avez touché une lentille pour quelque raison que ce soit, assurez-vous de contacter un concessionnaire SUBARU.

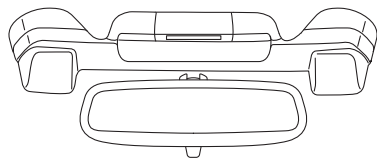
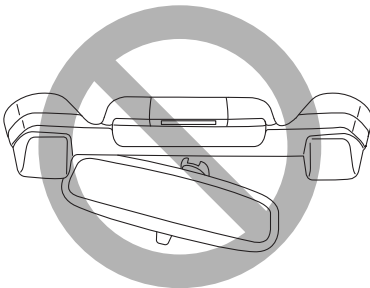
- Lors du nettoyage du pare-brise, recouvrez l'avant du boîtier de la caméra avec du papier qui ne recueille pas la poussière, comme du papier d'imprimante. Collez le papier pour empêcher que le nettoyant à vitre ne se retrouve sur les lentilles de la caméra. À ce stade, assurez-vous que la surface de la bande adhésive n'entre pas en contact avec le pare-brise ou la lentille. Veillez à retirer le papier après le nettoyage.



S01097

- Lorsque vous faites nettoyer l'intérieur du pare-brise à une station service, etc., assurez-vous de demander au responsable de couvrir les couvercles des caméras avant de nettoyer le véhicule.

- Ne faites pas subir des chocs violents à la caméra stéréo.
- Ne retirez et ne démontez pas la caméra stéréo.
- Ne modifiez pas la position d'installation de la caméra stéréo, et n'apportez aucune modification aux éléments périphériques.
- Ne posez pas de rétroviseur intérieur autre qu'un rétroviseur intérieur SUBARU d'origine (tel qu'un rétroviseur extra-large), et le pare-soleil. Veillez également à ce que le rétroviseur ne masque pas la caméra stéréo. Le non respect de cette directive peut gêner le champ de vision de la caméra stéréo et pourrait empêcher le système EyeSight de fonctionner correctement.



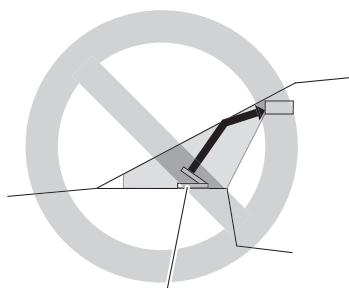
S00509

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

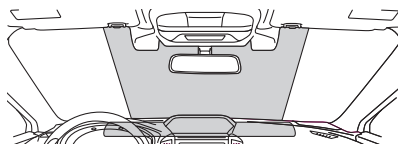
- N'installez pas d'accessoires autres que ceux désignés par SUBARU sur les zones interdites indiquées dans les illustrations (zones grises). Même si certains accessoires sont installés en-dehors des zones interdites, un fonctionnement anormal du système EyeSight peut se produire en raison de la réflexion de la lumière ou d'autres objets. Dans cette situation, déplacez les accessoires. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.

<Vue latérale>



Moniteurs ou autres accessoires

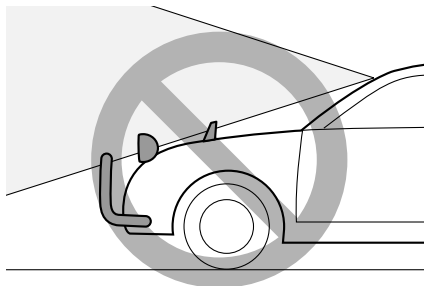
<Vue de face>



S02664

- Ne posez aucun objet sur le tableau de bord. Les reflets sur le pare-brise risquent d'empêcher la caméra stéréo de détecter les objets avec précision et pourraient provoquer un comportement anormal du système EyeSight. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.
- Si un produit chimique ou d'autres substances sont appliqués sur le tableau de bord, les reflets sur le pare-brise risquent d'empêcher la caméra stéréo de détecter les objets avec précision et pourraient provoquer un comportement anormal du système EyeSight.
- N'installez pas de balais d'essuie-glace autres que des balais d'essuie-glace SUBARU d'origine. Sinon, cela peut gêner le champ de vision couvert par la caméra stéréo et empêcher le système EyeSight de fonctionner correctement.
- Remplacez les balais d'essuie-glace endommagés et les caoutchoucs d'essuie-glace usés dès que possible. Des balais d'essuie-glace endommagés ou des caoutchoucs d'essuie-glace usés risqueraient de laisser des traces sur le pare-brise. Des traces ou des gouttes subsistant sur le pare-brise risquent d'empêcher la caméra stéréo de détecter les objets avec précision et pourraient provoquer un comportement anormal du système EyeSight.

- N'installez pas d'accessoires sur le côté avant comme sur le capot ou sur la calandre. Cela peut avoir une incidence sur le champ de vision de la caméra et empêcher le système de fonctionner correctement.



S01098

- Assurez-vous que la cargaison chargée sur le toit n'interfère pas avec le champ de vision couvert par la caméra stéréo. Masquer le champ de vision de la caméra stéréo peut nuire au fonctionnement du système. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.
- Maintenez toujours le pare-brise propre (intérieur et extérieur). Lorsque le pare-brise est devenu embrumé, ou s'il y a de la saleté ou un film gras dessus, la caméra stéréo risque de ne pas détecter les objets avec précision et le système EyeSight risque de ne pas fonctionner correctement. N'installez jamais de périphérique sur l'aérateur central, car tout changement de circulation d'air peut avoir un impact sur les performances du système EyeSight.
- Ne placez pas d'autocollants ou d'accessoires sur le pare-brise (à l'extérieur ou à l'intérieur). S'il vous faut le faire (par exemple, étiquette requise par la loi ou de télépéage), évitez la zone directement devant la caméra. Dans le cas contraire, cela pourrait affecter le champ de vision de la caméra stéréo et entraîner un mauvais fonctionnement du système. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.
- N'utilisez aucun produit de traitement pour verre ou des substances similaires sur le pare-brise. Vous risqueriez d'empêcher le fonctionnement correct du système.
- N'appliquez pas de revêtement et n'installez pas une couche de verre supplémentaire sur le pare-brise. Le système risque de ne pas fonctionner correctement.
- Si le pare-brise est rayé ou fissuré, contactez un concessionnaire SUBARU.
- Confiez toute réparation ou tout remplacement du pare-brise à un concessionnaire SUBARU. Refusez tout pare-brise autre qu'un pare-brise SUBARU d'origine. La caméra stéréo risque de ne pas pouvoir détecter les objets avec précision et le système EyeSight risque de ne pas fonctionner correctement.

Fonctions EyeSight

Le système EyeSight offre les fonctions suivantes.

■ Système de freinage avant collision

Ce système fait appel à une fonction d'alerte de distance de sécurité afin d'avertir le conducteur de prendre les mesures nécessaires en cas de risque de collision avec un véhicule ou un obstacle situé devant vous. Si le conducteur ne réagit pas, le freinage est sollicité automatiquement afin d'aider à empêcher l'accident ou, à défaut, d'aider à en réduire les conséquences.

⇒ Reportez-vous à la page 23.

■ Régulateur de vitesse adaptatif

Cette fonction maintient la vitesse sélectionnée du véhicule et, le cas échéant, surveille la vitesse du véhicule situé devant sur la même voie, jusqu'à la vitesse maximale sélectionnée.

⇒ Reportez-vous à la page 37.

■ Assistance au maintien dans la voie (modèles équipés de l'assistance au maintien dans la voie)

Cette fonction aide à supprimer la dérive de votre véhicule en détectant les marquages de voie (p. ex., les lignes blanches) sur les autoroutes, et les routes, et en assistant les manœuvres de direction.

⇒ Reportez-vous à la page 61.

■ Gestion de l'accélérateur avant collision

Cette fonction réduit le bond en avant accidentel se produisant en cas d'erreur d'utilisation du levier sélecteur ou de pression involontaire ou trop brutale sur la pédale d'accélérateur.

⇒ Reportez-vous à la page 70.

■ Alerte de sortie de voie

Cette fonction avertit le conducteur lorsque le véhicule est sur le point de quitter la route.

⇒ Reportez-vous à la page 76.

■ Alerte de dérive sur la voie

Cette fonction prévient le conducteur lorsqu'elle détecte une dérive provoquée par la fatigue, le manque de concentration sur la route, l'inattention, un fort vent de côté ou d'autres facteurs.

⇒ Reportez-vous à la page 80.

■ Alerte de démarrage du véhicule devant vous

Cette fonction avertit le conducteur lorsque le véhicule à l'arrêt situé devant démarre alors que son véhicule est toujours à l'arrêt.

⇒ Reportez-vous à la page 83.

■ Régulateur de vitesse classique

Lorsque ce mode est actif, le système maintient une vitesse constante. Il ne surveille pas le véhicule situé devant. Cette fonction peut être utilisée même en cas d'arrêt momentané de la caméra stéréo (⇒ reportez-vous à la page 101). Pour utiliser cette fonction, passez du régulateur de vitesse adaptatif au régulateur de vitesse classique.

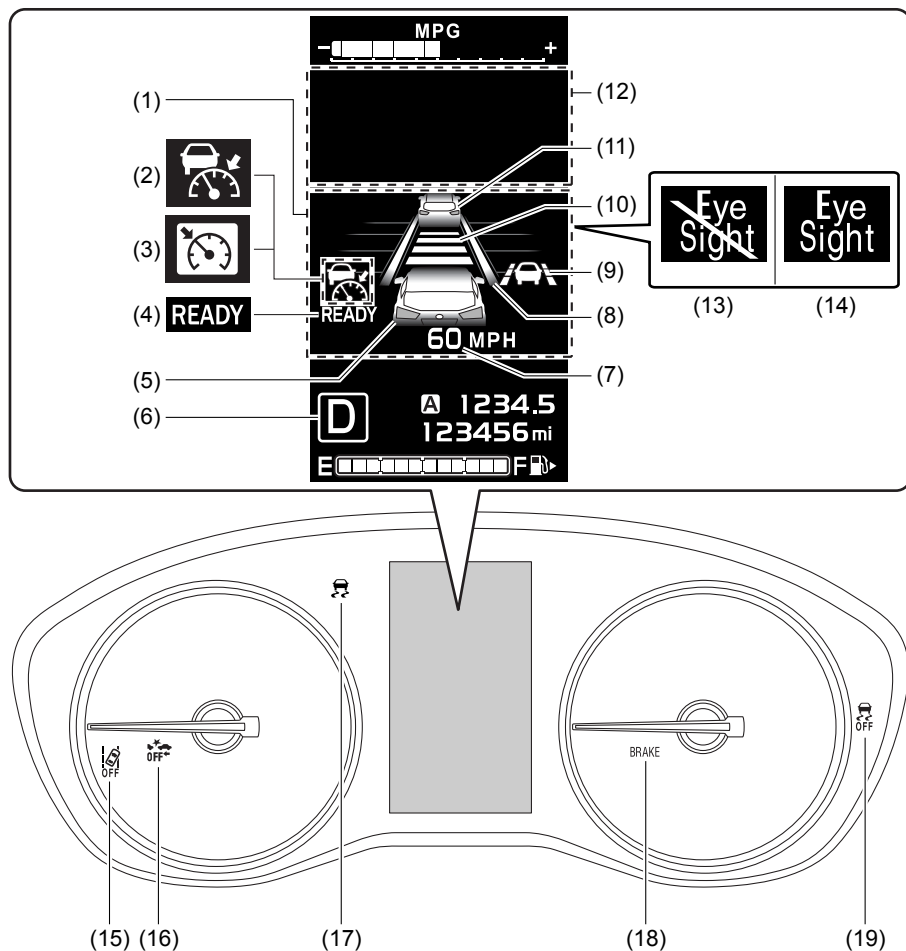
⇒ Reportez-vous à la page 85.



REMARQUE

Le système EyeSight ne fonctionne pas lorsque le moteur ne tourne pas.

Disposition de l'affichage du tableau de bord



* Les unités de l'affichage peuvent être modifiées sur les réglages de l'écran. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

S02770

- | | |
|---|--|
| (1) Zone d'affichage de l'EyeSight | (10) Témoin de réglage de distance de sécurité |
| (2) Indicateur de régulateur de vitesse adaptatif | (11) Indicateur de véhicule devant vous |
| (3) Indicateur de régulateur de vitesse classique | (12) Zone de l'écran d'avertissement |
| (4) Témoin READY | (13) Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight (blanc) |
| (5) Indicateur de votre véhicule | (14) Indicateur d'avertissement EyeSight (jaune) |
| (6) Indicateur de position du levier sélecteur/du rapport engagé | (15) Témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie |
| (7) Affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule | (16) Témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision |
| (8) Indicateur de voie (modèles équipés de l'assistance au maintien dans la voie) | (17) Témoin avertisseur du Contrôle de Dynamique du Véhicule |
| (9) Indicateur d'assistance au maintien dans la voie (modèles avec assistance au maintien dans la voie) | (18) Témoin avertisseur du système des freins |
| | (19) Témoin indicateur de désactivation du Contrôle de Dynamique du Véhicule |

■ Indicateur CRUISE

- Cet indicateur s'allume lorsque la commande principale de régulateur de vitesse est activée.



: Régulateur de vitesse adaptatif (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif)



: Régulateur de vitesse classique (indicateur de régulateur de vitesse classique)

⇒ Reportez-vous aux pages 44 et 87.

- Lorsque le régulateur de vitesse* est en service, cet indicateur (blanc) devient vert. Lorsque le conducteur accélère le véhicule en enfonçant la pédale d'accélérateur pendant le fonctionnement du régulateur de vitesse adaptatif, l'indicateur devient blanc.

⇒ Reportez-vous aux pages 46 et 88.

*: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

■ Témoin READY

READY s'allume lorsque le régulateur de vitesse* peut être mis en service.

⇒ Reportez-vous aux pages 44 et 88.



*: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

■ Indicateur de véhicule devant vous

Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en service, ou lorsque le véhicule est à l'arrêt, cet indicateur s'allume lorsqu'un véhicule situé devant a été détecté.

⇒ Reportez-vous à la page 46.

■ Indicateur de réglage de distance de sécurité

Affiche le réglage de distance de sécurité paramétré via la touche  /  (réglage de distance de sécurité).

⇒ Reportez-vous à la page 53.

■ Affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule

Affiche la vitesse sélectionnée du véhicule.

⇒ Reportez-vous aux pages 45 et 89.



■ Indicateur de position du levier sélecteur/du rapport engagé

Cet indicateur s'allume et indique dans quelle position le levier sélecteur ou le rapport engagé se trouve.

■ Indicateur d'avertissement EyeSight (jaune)

- Cet indicateur s'allume ou clignote en cas de dysfonctionnement du système EyeSight.
 - Lorsqu'il est allumé (fixe ou clignotant), aucune des fonctions EyeSight n'est utilisable (y compris le régulateur de vitesse adaptatif, le système de freinage avant collision, etc.).
- ⇒ Reportez-vous à la page 100.

■ Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight (blanc)

- Cet indicateur s'allume lorsque le système EyeSight est momentanément à l'arrêt.
 - Il s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON, à condition que la touche  (régulateur de vitesse) ou  (assistance au maintien dans la voie) soit réglée sur la position ON dans un délai d'environ 7 secondes après le démarrage du moteur. Il s'éteint environ 7 secondes après le démarrage du moteur.
 - Lorsque cet indicateur est allumé, aucune des fonctions EyeSight ne peut être utilisée, à l'exception du régulateur de vitesse classique.
- ⇒ Reportez-vous à la page 101.


■ Témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie

- Cet indicateur s'allume lorsque l'alerte de sortie de voie et l'alerte de dérive sur la voie sont désactivées.
 - Il s'allume également lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON. Environ 7 secondes après le démarrage du moteur, le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'éteint ou reste allumé, selon l'état actuel (ON ou OFF).
- ⇒ Reportez-vous à la page 79.

■ Témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision

- S'allume lorsque le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision sont désactivés.
 - Il s'allume également lorsque le contacteur d'allumage est mis sur la position ON, puis s'éteint environ 7 secondes après le démarrage du moteur.
- ⇒ Reportez-vous à la page 36.

■ Indicateur de voie (modèles équipés de l'assistance au maintien dans la voie)

Cet indicateur s'allume en gris lorsque la touche  (assistance au maintien dans la voie) est enfoncée. Lorsque l'assistance au maintien dans la voie est opérationnelle ou en marche, cet indicateur s'allume en blanc.

⇒ Reportez-vous à la page 66.

■ Témoin avertisseur du système des freins

Le témoin avertisseur du système des freins s'allume:

- En cas de dysfonctionnement du système de freinage.
- Lorsque le levier de stationnement est levé.
- Lorsque le niveau de liquide de frein est faible.

Le système EyeSight ne fonctionne pas lorsque le témoin avertisseur du système des freins s'allume car le levier de frein de stationnement est levé ou en cas de dysfonctionnement du système de freinage.

Il peut fonctionner lorsque le témoin avertisseur du système des freins est allumé en raison d'un faible niveau de liquide de frein, mais il se peut alors que la force de freinage soit insuffisante.

Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système.

⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.

■ Indicateur de votre véhicule


Lorsque la pédale de frein est enfoncée ou que la fonction de commande des freins est activée, le témoin indicateur des freins s'allume en rouge.

■ Témoin indicateur de désactivation du Contrôle de Dynamique du Véhicule

- Ce témoin indicateur s'allume lorsque le contacteur d'allumage est mis sur la position "ON", et s'éteint après environ 2 secondes.
- Ce témoin indicateur s'allume lorsque la commande de désactivation du Contrôle de Dynamique du Véhicule est enfoncée et que le Contrôle de Dynamique du Véhicule est désactivé.

⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.

■ Indicateur d'assistance au maintien dans la voie (modèles avec assistance au maintien dans la voie)

- Cet indicateur s'allume lorsque l'assistance au maintien dans la voie est activée en appuyant sur la touche  (assistance au maintien dans la voie).
- Pendant que le système d'assistance au maintien dans la voie est activé, si le véhicule traverse un marquage de voie, l'indicateur passe du blanc au vert.

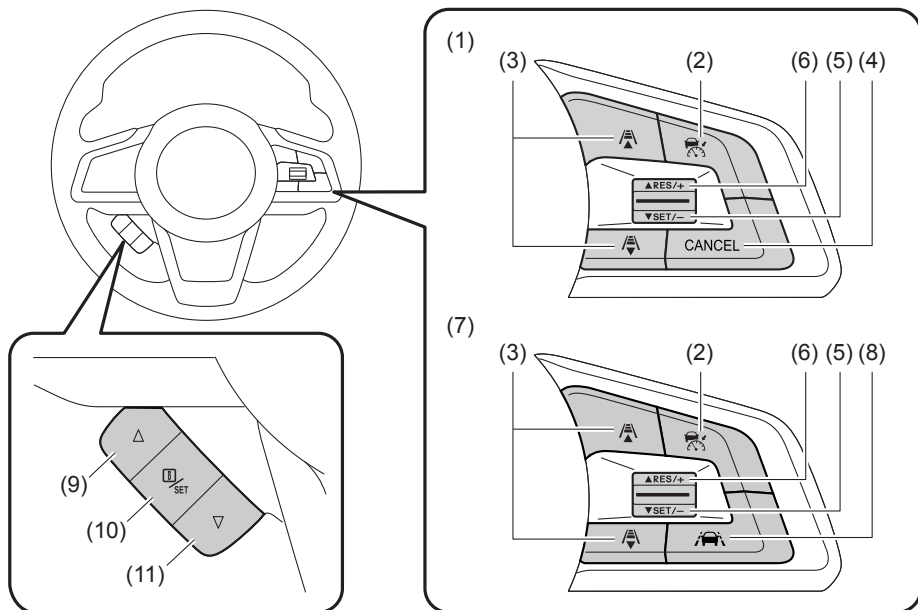
⇒ Reportez-vous à la page 66.

■ Témoin avertisseur du Contrôle de Dynamique du Véhicule








Ce témoin avertisseur s'allume lorsque le contacteur d'allumage est mis sur la position ON, et s'éteint environ 2 secondes après le démarrage du moteur. Il s'allume en cas de dysfonctionnement dans le système de contrôle électrique du Contrôle de Dynamique du Véhicule.

⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur pour de plus amples détails.








Disposition des touches



S02603

- | | |
|--|--|
| (1) Modèles sans assistance au maintien dans la voie | (7) Modèles équipés de l'assistance au maintien dans la voie |
| (2) Touche  (régulateur de vitesse) | (8) Touche  (assistance au maintien dans la voie) |
| (3) Touche  /  (réglage de distance de sécurité) | (9) Touche  |
| (4) Touche CANCEL | (10) Touche  (Info)/SET |
| (5) Touche SET/- | (11) Touche  |
| (6) Touche RES/+ | |

■ Touche (régulateur de vitesse)

- Active/désactive le régulateur de vitesse*.
- Lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée,  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) s'affiche sur la zone d'affichage EyeSight dans l'affichage des instruments de bord, puis  (indicateur de régulateur de vitesse classique) s'affiche en appuyant sur la touche  /  (réglage de distance de sécurité) et en la maintenant enfoncée pendant environ 2 secondes. Lorsque  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) ou  (indicateur de régulateur de vitesse classique) apparaît sur l'affichage EyeSight, cela indique que le régulateur de vitesse principal est activé.

⇒ Reportez-vous aux pages 44 et 87.

- Cette touche peut être utilisée pour annuler le régulateur de vitesse.

⇒ Reportez-vous aux pages 54 et 93.

*: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

■ Groupe de touches RES/SET

● SET/-

- Cette touche peut être utilisée pour mettre le régulateur de vitesse* en service.
- Cette touche peut être utilisée pour réduire la vitesse sélectionnée du véhicule (lorsque le régulateur de vitesse* est actuellement en service).

⇒ Reportez-vous aux pages 45 et 51 (pour le régulateur de vitesse adaptatif).

⇒ Reportez-vous aux pages 89 et 92 (pour le régulateur de vitesse classique).

*: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

● RES/+

- Cette touche peut être utilisée pour mettre le régulateur de vitesse* en service.
- Après l'annulation du régulateur de vitesse*, cette touche permet d'en réactiver la fonction à la vitesse du véhicule précédemment sélectionnée.
- Cette touche peut être utilisée pour augmenter la vitesse sélectionnée du véhicule (lorsque le régulateur de vitesse* est actuellement en service).

⇒ Reportez-vous aux pages 49 et 58 (pour le régulateur de vitesse adaptatif).

⇒ Reportez-vous à la page 97 (pour le régulateur de vitesse classique).

*: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

■ Touche CANCEL (modèles sans assistance au maintien dans la voie)

Annule le régulateur de vitesse*.




*: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

⇒ Reportez-vous aux pages 54 et 93.

■ Touche / (réglage de distance de sécurité)

- Cette touche peut être utilisée pour passer la distance de sécurité réglée sur 4 modes différents: (uniquement lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé).

⇒ Reportez-vous à la page 53.

- Lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est activée, il est possible de passer entre le régulateur de vitesse adaptatif et le régulateur de vitesse classique en appuyant sur la touche  /  (réglage de distance de sécurité)*.

*: Pour passer au régulateur de vitesse classique, appuyez sur la touche et maintenez-la enfoncée pendant environ 2 secondes ou plus.

■ Touche (assistance au maintien dans la voie) (modèles équipés de l'assistance au maintien dans la voie)

Active/désactive l'assistance au maintien dans la voie.

⇒ Reportez-vous à la page 66.

■ Touche / Touche

Ces touches sont utilisées dans les situations suivantes.

- Lorsque vous basculez entre les écrans de l'affichage des instruments de bord.
- Lorsque vous modifiez les réglages du volume d'avertissement, etc.

⇒ Reportez-vous à la page 103.

■ Touche (Info)/SET

Cette touche est utilisée dans les situations suivantes.

- Lorsque vous affichez de nouveau le message apparu dans la zone de l'écran d'avertissement.

⇒ Reportez-vous à la page 105.

- Lorsque vous modifiez les réglages du volume d'avertissement, etc.

⇒ Reportez-vous à la page 103.

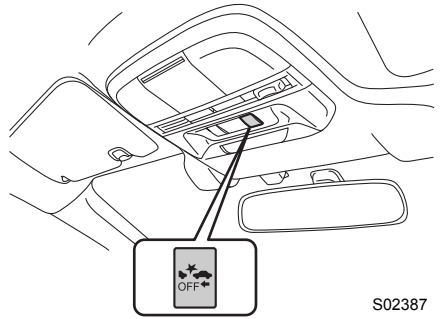
■ Touche (désactivation du système de freinage avant collision)

Pour désactiver le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision, appuyez sur cette touche pendant au moins 2 secondes.

Lorsque ces fonctions sont inactives, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision du tableau de bord s'allume.

Pour activer le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision, exercez une pression longue sur cette touche. Le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'éteint.

⇒ Reportez-vous à la page 35.



S02387

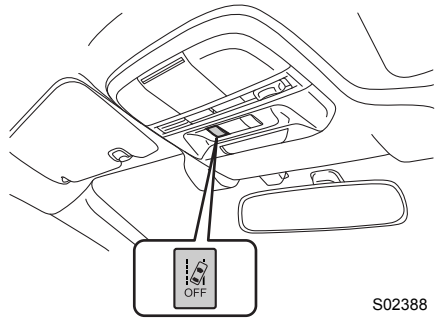
■ Touche (désactivation de l'alerte de sortie de voie)

Pour désactiver les fonctions d'alerte de sortie de voie et d'alerte de dérive sur la voie, appuyez sur cette touche pendant au moins 2 secondes.

Lorsque ces fonctions sont inactives, le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie du tableau de bord s'allume.

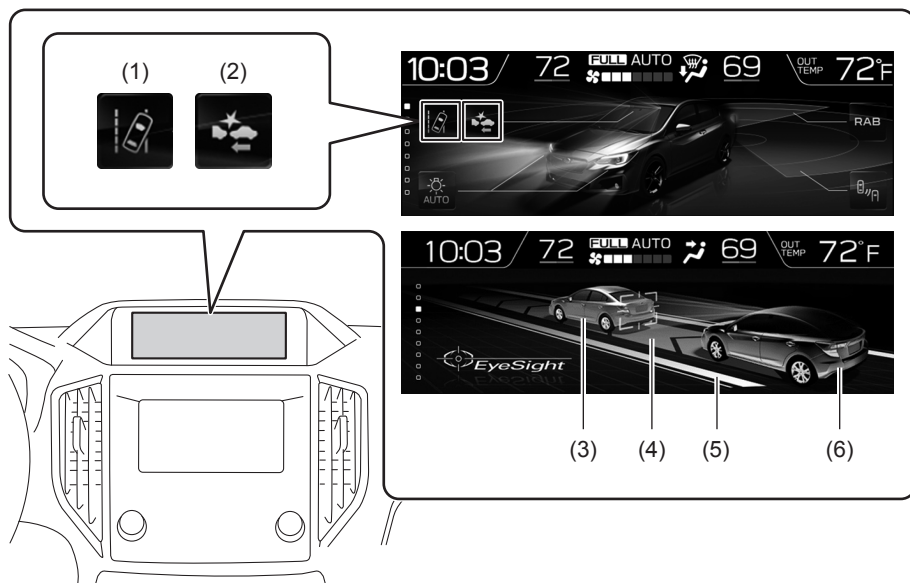
Pour réactiver les fonctions d'alerte de sortie de voie et d'alerte de dérive sur la voie, exercez une nouvelle pression longue sur cette touche. Le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'éteint.

⇒ Reportez-vous à la page 78.



S02388

■ Affichage multifonctions



S03170

- | | |
|---|---|
| (1) Indicateur d'alerte de sortie de voie/de dérive sur la voie | (4) Indicateur de voie (modèles équipés de l'assistance au maintien dans la voie) |
| (2) Indicateur de système de freinage avant collision | (5) Indicateur de ligne de route (modèles équipés de l'assistance au maintien dans la voie) |
| (3) Indicateur de véhicule devant vous | (6) Indicateur de votre propre véhicule |

● Indicateur d'alerte de sortie de voie/de dérive sur la voie

Cet indicateur s'allume lorsque les alertes de sortie de voie et de dérive sur la voie sont activées.

● Indicateur de système de freinage avant collision

Cet indicateur s'allume lorsque le système de freinage avant collision est activé.

● Indicateur de véhicule devant vous

Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé, et qu'un véhicule se trouve devant vous, l'indicateur de véhicule devant vous s'affiche. L'indicateur de véhicule devant vous affiche une image de la distance entre votre véhicule et celui devant vous.

● Indicateur de voie (modèles équipés de l'assistance au maintien dans la voie)

Cet indicateur s'affiche lorsque l'assistance au maintien dans la voie est active.

● Indicateur de ligne de route (modèles équipés de l'assistance au maintien dans la voie)

Cet indicateur s'allume lorsque l'assistance au maintien dans la voie est opérationnelle ou en cours de fonctionnement.

● Indicateur de votre propre véhicule

Lorsque la pédale de frein est enfoncée ou que la fonction de commande des freins est activée, le témoin des freins sur l'indicateur du véhicule s'allume en rouge.

Système de freinage avant collision

En cas de risque de collision avec un obstacle situé devant le véhicule, le système EyeSight aide à empêcher la collision ou à en réduire sa gravité en avertissant le conducteur. Si le conducteur ne réagit toujours pas pour éviter la collision, le freinage peut intervenir automatiquement juste avant la collision afin d'empêcher l'accident ou, à défaut, de réduire ses conséquences. Si le conducteur réagit pour éviter la collision, l'assistance au freinage avant collision se met en marche pour aider le conducteur à empêcher la collision ou à réduire sa gravité.

Ce système peut se révéler efficace non seulement pour les collisions avec un objet situé devant le véhicule mais aussi avec les collisions latérales avant. Cette fonction peut être activée lorsque le levier sélecteur se trouve sur l'une des positions **D**, **M** ou **N**.



DANGER

- N'utilisez jamais le système de freinage avant collision et l'assistance au freinage avant collision pour arrêter votre véhicule ou éviter une collision dans des conditions ordinaires. Ces fonctions ne peuvent pas empêcher les collisions dans toutes les conditions. Il est dangereux de se fier exclusivement au système de freinage avant collision pour assurer le freinage: une collision pourrait en résulter.
- Lorsqu'un avertissement intervient, freinez et/ou prenez toute autre mesure nécessaire en demeurant attentif à l'avant du véhicule et aux alentours.
- Le système de freinage avant collision EyeSight est essentiellement conçu pour prévenir les collisions avec l'arrière d'autres véhicules, ou à défaut, pour minimiser les dommages corporels et matériels en cas de collision. En plus des voitures et camions, les deux roues et les piétons peuvent également être considérés comme des obstacles. La détection peut cependant être impossible dans certaines situations^{*2}. Par exemple, lorsqu'un véhicule est vu de côté, les véhicules circulant ou approchant en sens inverse, les petits animaux ou enfants, ou les murs et portes ne seront probablement pas détectés.
- Le système de freinage avant collision intervient lorsqu'il détermine que la collision est inévitable et est conçu de façon à commander un freinage puissant immédiatement avant l'impact. Le résultat de cette action varie selon les cas^{*2}. En conséquence, cette fonction ne se comporte pas toujours de la même façon.
- Lorsque le système de freinage avant collision intervient, son action continue même si la pédale d'accélérateur est partiellement enfoncée. Toutefois, cette action est annulée si la pédale d'accélérateur est enfoncée brusquement ou jusqu'en bout de course.
- Si le conducteur enfonce la pédale de frein ou tourne le volant, le système est susceptible de déterminer qu'il s'agit d'une manœuvre d'évitement, auquel cas la commande de freinage automatique peut ne pas intervenir afin de laisser tout le contrôle du véhicule au conducteur.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Il peut être impossible d'empêcher la collision lorsque la différence de vitesse avec l'obstacle situé devant est supérieure ou égale au chiffre suivant^{*1}. Même avec une différence de vitesse inférieure ou égale au chiffre suivant^{*1}, cette fonction peut être incapable de stopper le véhicule, ou peut ne pas s'activer dans certains cas tels que la traversée d'un autre véhicule juste devant le vôtre ainsi que dans d'autres situations tributaires de la visibilité, des conditions de la route ou d'autres facteurs^{*2}. Selon les conditions^{*2} présentées ci-dessous, l'assistance au freinage avant collision est également susceptible de ne pas intervenir.

*1: Pour les véhicules: environ 50 km/h (30 MPH),

Pour les piétons: environ 35 km/h (21 MPH)

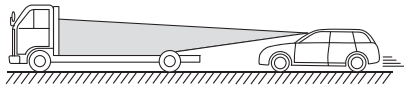
*2: Conditions

- Distance avec l'obstacle situé devant vous, différence de vitesse, éloignement, dérive latérale (marge)
- Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, etc.)
- Conditions de circulation (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
- Lorsque la visibilité à l'avant est mauvaise (pluie, neige, brouillard ou fumée, etc.)
- Lorsque l'objet détecté n'est pas un véhicule, un deux roues ou un piéton
 - Animal (chien, chevreuil, etc.)
 - Glissière de sécurité, poteau téléphonique, arbre, clôture ou mur, etc.
- Dans certains cas, selon l'éclairage alentour, les mouvements relatifs, l'aspect ou l'angle de l'objet, le système peut être incapable de détecter des obstacles tels que les deux roues et les piétons.
- Lorsque le système détermine que l'action du conducteur (en se basant sur l'actionnement de la pédale d'accélérateur, le freinage, l'angle du volant, etc.) constitue une manœuvre d'évitement
- État d'entretien du véhicule (systèmes des freins, usure des pneus, pression de gonflage, utilisation de la roue de secours de type provisoire, etc.)
- Lorsque vous tractez une remorque ou un autre véhicule, etc.
- Lorsque les freins sont froids en raison de la basse température ambiante ou juste après le démarrage du moteur.
- Lorsque les freins sont surchauffés en descente (l'efficacité de freinage est réduite)
- Lorsque vous conduisez sous la pluie ou après le nettoyage du véhicule (les freins sont mouillés et l'efficacité de freinage est réduite)

- Conditions de détection de la caméra stéréo

Dans les cas suivants, cette fonction est particulièrement susceptible de ne pas intervenir ou de se révéler incapable de stopper le véhicule.

- Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent ou brouillard dense)
- Lorsque la visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou lorsque la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse
- Lorsque vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, phares éteints
- Lorsque vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints
- Lorsque vous approchez d'un deux roues ou d'un piéton la nuit
- Lorsque l'éclairage ambiant est faible en soirée ou au petit matin
- Lorsqu'un véhicule, un deux roues ou un piéton se trouve hors de la zone illuminée par les phares
- Lorsque vous êtes ébloui par une forte lumière venant de l'avant (par exemple, soleil au petit matin, soleil couchant ou faisceaux de phares, etc.)
- Lorsque le pare-brise est embué, rayé ou couvert de neige, de saleté, de poussière ou de gel, ou qu'il est affecté d'une autre manière.
- Lorsque du liquide a été mal essuyé sur le pare-brise pendant ou après l'utilisation du lave-glace
- Lorsqu'une détection est rendue impossible par la présence de gouttes d'eau de pluie ou de lave-glace, ou de balais d'essuie-glace, masquant le champ de vision de la caméra.
- Lorsque le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)
- Lorsque la partie arrière du véhicule situé devant est basse, de petite taille ou de forme irrégulière (le système peut considérer une autre partie du véhicule comme son arrière et calculer son propre fonctionnement à partir de cette donnée)



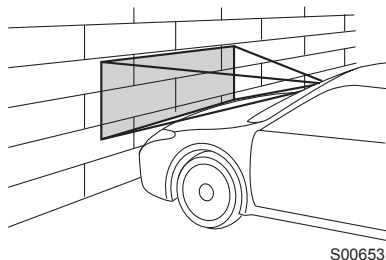
S02133

- Lorsque le véhicule situé devant est un camion-plateau ou une remorque vide ou sans panneaux arrière et/ou latéraux
- Dans le cas de véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière
- Dans le cas de véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car, etc.)
- Lorsque le véhicule est de petite taille, etc.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

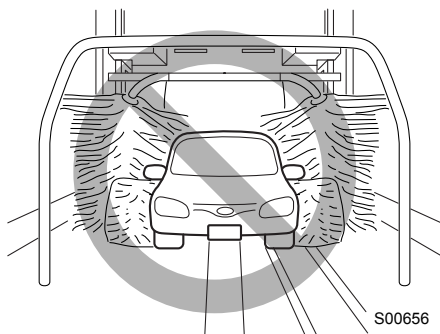
- Lorsqu'un mur, etc. se trouve devant un véhicule à l'arrêt
- Lorsqu'un autre objet se trouve près du véhicule
- Lorsque le côté d'un véhicule, etc., vous fait face.
- Dans le cas d'un véhicule roulant en marche arrière ou roulant en sens inverse, etc.
- Lorsqu'un obstacle est plus petit que la limite inférieure de détection de la caméra stéréo
 - En présence d'enfants ou d'animaux de petite taille, etc.
 - En présence de piétons assis ou allongés
- Lorsque l'objet détecté est une clôture ou un mur présentant un motif uniforme (rayures ou briques, etc.)
- Lorsque vous vous trouvez face à un mur ou une porte en verre, ou à un miroir
- Lorsque le véhicule situé devant effectue une brusque embarquée, accélère ou ralentit.
- Lorsqu'un véhicule, un deux roues ou un piéton traverse subitement par le côté ou apparaît soudainement devant vous.
- Lorsque vous changez soudainement de voie, plaçant votre véhicule juste derrière un obstacle
- Lorsqu'un véhicule, un deux roues ou un piéton est proche du pare-chocs de votre véhicule
- Lorsqu'il y a une différence de vitesse de 5 km/h (4 MPH) ou moins entre votre véhicule et un obstacle (le freinage intervenant en fonction de la forme et la taille de l'objet, lorsque l'obstacle est très proche, ce dernier peut, dans certains cas, être hors du champ de vision couvert par la caméra.)
- Lorsque vous conduisez dans des virages serrés, sur des montées ou descentes prononcées
- Lorsque vous conduisez sur une route cahoteuse ou sans revêtement
 - Lors de changements de luminosité, tel qu'à l'entrée ou la sortie d'un tunnel
- Ne testez pas le système de freinage avant collision tout seul. Elle risque de fonctionner de manière incorrecte et de provoquer un accident.



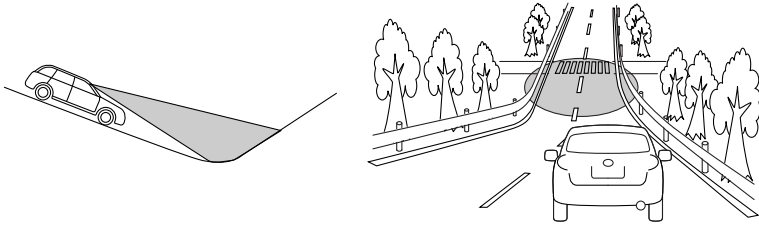
- Dans les situations présentées ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Lorsque l'une de ces situations se présente, désactivez le système de freinage avant collision.
 - La pression des pneus n'est pas conforme.*¹
 - La roue de secours de type provisoire est installée.*¹
 - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.*¹
 - Des pneus de mauvaise taille sont installés.*¹
 - Un pneu crevé a été réparé temporairement avec un kit de réparation de pneu.
 - La suspension a été modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).
 - Un objet obstruant le champ de vision de la caméra stéréo est installé sur le véhicule.
 - Les phares sont sales ou recouverts de neige et de glace ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
 - Les axes optiques sont incorrectement alignés. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
 - Les feux, y compris les phares et les phares antibrouillard, ont été modifiés.
 - Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
 - Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.*²
 - Une charge lourde se trouve sur ou dans le véhicule.
 - Le nombre maximum de passagers est dépassé.
 - Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement: témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.*³
- *1: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues et pneus convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.
- *2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.
- *3: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.



- Si l'une des situations suivantes se présente, désactivez le système de freinage avant collision. Dans le cas contraire, le système de freinage avant collision pourrait s'activer de façon intempestive.
 - Lorsque le véhicule est remorqué
 - Lorsque le véhicule est chargé sur un plateau
 - Lors de l'utilisation d'un dynamomètre, de rouleaux ou d'un équipement similaire
 - Lorsqu'un mécanicien lève le véhicule, démarre le moteur et fait tourner les roues librement
 - Lorsque vous passez à hauteur de bannières accrochées, de drapeaux ou de branches, ou lorsqu'une végétation touffue/élevée effleure le véhicule
 - Lorsque vous utilisez un poste de lavage

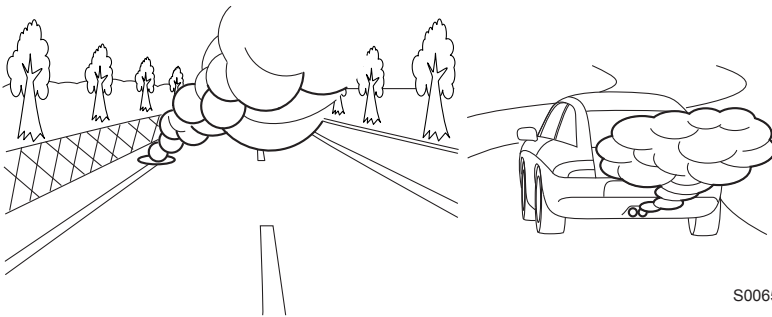


- Dans les situations suivantes, le système de freinage avant collision est susceptible d'intervenir. Efforcez-vous donc de conduire prudemment.
 - Lorsque vous passez un portail automatique (ouverture et fermeture)
 - Lorsque vous roulez près du véhicule situé devant
 - Lorsque vous roulez sur une route présentant de fréquents changements d'angle de pente



S01264

- Lorsque la visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou lorsque la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse
- Lorsque vous passez au-travers de nuages de vapeur ou de fumée, etc.
- Lorsque vous conduisez par mauvais temps, comme par exemple lors de fortes chutes de neige ou de tempêtes de neige
- Lorsque les gaz d'échappement émis par le véhicule situé devant sont visibles même par temps froid, etc.

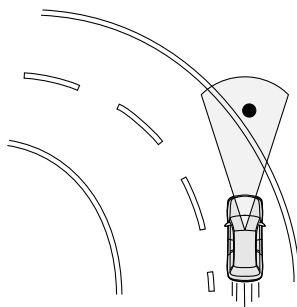


S00652

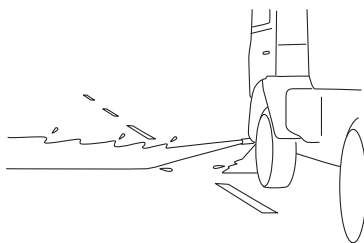
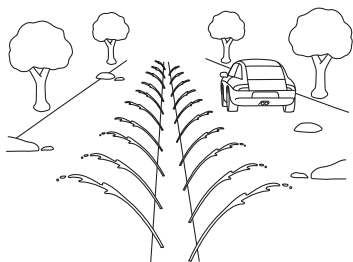
Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Lorsqu'un obstacle se trouve dans un virage ou à une intersection
- Lorsque vous passez à proximité d'un véhicule ou d'un objet
- Lorsque vous vous arrêtez très près d'un mur ou d'un véhicule situé devant
- Lorsque vous passez au travers d'éclaboussures d'eau venant d'arroseurs routiers ou d'arroseurs de déneigement sur la route



S02669



S02636

- Si un chargement ou des accessoires dépassent du bord du pare-chocs avant, la longueur du véhicule augmente et le système risque de ne pas pouvoir empêcher une collision.
- Si le conducteur appuie sur la pédale de frein pendant le freinage automatique, la pédale peut sembler rigide; ce comportement est normal. Il suffit d'enfoncer davantage la pédale de frein pour augmenter la force de freinage.



REMARQUE

Le freinage automatique peut produire des bruits inhabituels. Ces bruits, causés par la commande de freinage, sont normaux.

■ Détection de piétons

Le système EyeSight peut également détecter les piétons. La détection des piétons repose sur leur taille, leur forme et leurs mouvements. Le système détecte un piéton lorsque le contour de la tête et des épaules est clair.



S00693

**DANGER**

La fonction de freinage avant collision du système EyeSight identifie également les piétons en tant qu'obstacles. Toutefois, dans certains cas, le système peut être incapable de détecter un piéton. Les conditions suivantes sont autant de cas dans lesquels le système est particulièrement susceptible de ne pas détecter les piétons.

- Lorsque des piétons marchent en groupe
- Lorsqu'un piéton se tient près d'un mur ou d'un autre obstacle
- Lorsqu'un piéton porte un parapluie
- Lorsqu'un piéton porte des vêtements d'une couleur se fondant dans l'environnement
- Lorsqu'un piéton porte un objet volumineux
- Lorsqu'un piéton est penché, accroupi ou allongé
- Lorsqu'un piéton se tient dans un emplacement sombre
- Lorsqu'un piéton traverse ou apparaît subitement devant vous par le côté ou par l'avant

Fonctionnement du système de freinage avant collision

Lorsqu'un obstacle est présent devant vous durant la conduite, le système agit comme suit afin d'avertir le conducteur, d'activer la commande de freinage et d'allumer les feux stop.

Alerte de distance de sécurité:

Lorsque le système établit qu'il y a un risque de collision, un avertisseur sonore émet des bips courts répétés et les indicateurs de l'affichage des instruments de bord s'allument afin d'alerter le conducteur.

L'alerte de distance de sécurité intervient lorsque le régulateur de vitesse adaptatif n'est pas en service.

Cette alerte cesse dès que le conducteur a ralenti en enfonçant la pédale de frein et réussi à rétablir une distance de sécurité convenable.

Freinage primaire et alerte:

Lorsque le système établit qu'il y a un risque élevé de collision avec un obstacle situé devant, un avertisseur sonore émet des bips courts répétés et les indicateurs de l'affichage des instruments de bord s'allument afin d'alerter le conducteur. La commande de freinage peut s'activer et, dans certaines situations, la puissance délivrée par le moteur peut également être contrôlée. Si le système détermine que la manœuvre d'évitement (freinage, direction, etc.) entreprise par le conducteur a réduit le risque de collision, le freinage est annulé.

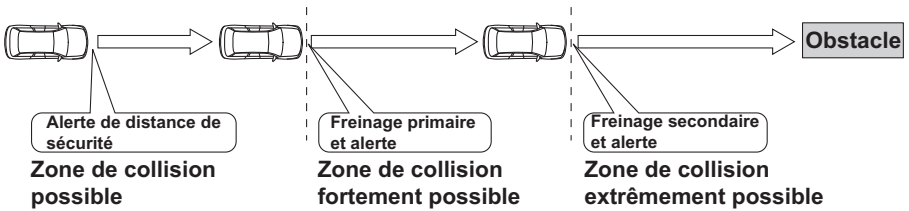
Freinage secondaire et alerte:


Si le système détermine ensuite que le risque de collision est extrêmement élevé, l'avertisseur sonore passe à une tonalité continue et la puissance de la commande de freinage est augmentée. Si, en dépit des manœuvres d'évitement du conducteur, le système considère toujours que la collision est inévitable, le système contrôle le freinage et la puissance délivrée par le moteur.

Une fois que le véhicule est à l'arrêt, le système relâche le contrôle de la pédale de frein. À ce moment, il vous faudra appliquer manuellement le frein.

Redémarrage du véhicule:

Lorsque le véhicule est complètement immobilisé par le système de freinage automatique, une courte tonalité de "3 bips courts et 1 long" retentit, le frein est relâché progressivement et le véhicule se met lentement en mouvement. Pour immobiliser complètement le véhicule, appuyez sur la pédale de frein une fois que le véhicule s'est arrêté.



Système en marche	Force du freinage automatique	Indication sur l'affichage des instruments de bord	Type d'avertisseur sonore
Alerte de distance de sécurité	Aucune commande de freinage		Bips courts répétés
Freinage primaire	Modérée		Bips courts répétés
Freinage secondaire	Forte		Bip continu

S03171

**REMARQUE**

- Ni le freinage primaire, ni le freinage secondaire ne fonctionnent dans les cas suivants.
 - Lorsque la vitesse du véhicule est d'environ 1 km/h (1 MPH) ou moins (Lorsque le levier sélecteur est en position **N**) et que la vitesse de votre véhicule est d'environ 4 km/h (2 MPH) ou moins) ou de 160 km/h (100 MPH)* ou plus
 - *: Pour les modèles pour le Mexique et la Colombie, 200 km/h.
 - Lorsque le Contrôle de Dynamique du Véhicule est actif
- Si le système détecte les feux stop du véhicule situé devant, votre véhicule commence à ralentir plus tôt que s'il ne les détecte pas.
- Le freinage primaire est appliqué plus longtemps dans certains cas. L'une des raisons à cela est la grande différence de vitesse avec un obstacle situé devant. Dans de tels cas, un contrôle de freinage plus fort ou moins fort peut être activé.

Fonctionnement de l'assistance au freinage avant collision

Lorsque le système de freinage avant collision est activé (lorsque le système a établi un risque élevé de collision avec un obstacle situé devant), si le conducteur enfonce la pédale de frein, le système interprète cette action comme un freinage d'urgence et active automatiquement l'assistance au freinage.



ATTENTION

L'assistance au freinage avant collision n'intervient pas si le conducteur enfonce la pédale de frein alors que l'alerte de distance de sécurité est active. (Le ralentissement du véhicule est commandé par la force exercée par le conducteur sur la pédale de frein.)



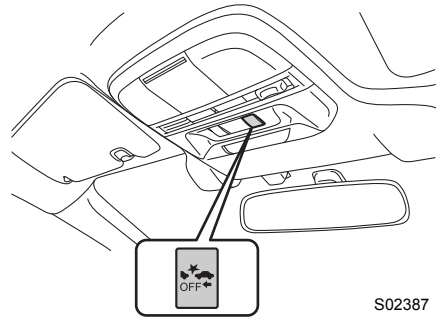
REMARQUE

- La fonction d'assistance au freinage avant collision ne fonctionne pas lorsque la vitesse du véhicule est d'environ 10 km/h (7 MPH) ou moins ou de 160 km/h (100 MPH)* ou plus.
*: Pour les modèles pour le Mexique et la Colombie, 200 km/h.
- Pour de plus amples informations relatives à la fonction d'assistance au freinage, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

Désactivation du système de freinage avant collision

Appuyez pendant environ 2 secondes ou plus sur la touche de désactivation du système de freinage avant collision pour désactiver le système de freinage avant collision (y compris l'assistance au freinage avant collision). Lorsqu'un bip court retentit, cette commande est désactivée et le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'allume sur le tableau de bord.

Pour réactiver cette commande, appuyez à nouveau pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision. Lorsque cette commande est activée, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'éteint.



S02387



REMARQUE

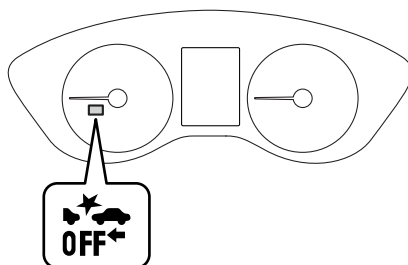
- La désactivation du système de freinage avant collision est accompagnée par celle de la fonction de gestion de l'accélérateur avant collision.
- Même lorsque le système de freinage avant collision est désactivé, si le contacteur d'allumage est éteint puis le moteur redémarré, le système de freinage avant collision se réactivera. Par défaut, ce système est placé sur "ON" à chaque redémarrage du moteur.

■ Témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision

Ce témoin indicateur s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON, et reste allumé pendant environ 7 secondes après le démarrage du moteur. Il s'allume lorsque le système de freinage avant collision est désactivé.

Il s'allume également dans les conditions suivantes.

- Lorsque le système EyeSight est défaillant
⇒ Reportez-vous à la page 100.
- Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané
⇒ Reportez-vous à la page 101.



S02407



REMARQUE

Lorsque le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision est allumé, le système de freinage avant collision (y compris la fonction d'assistance au freinage avant collision) ne fonctionne pas.

Régulateur de vitesse adaptatif

Le régulateur de vitesse adaptatif est un système d'assistance à la conduite conçu pour améliorer le confort de conduite sur autoroutes, voies rapides et autoroutes internationales. La caméra stéréo détecte les véhicules situés devant sur la même voie de circulation, et votre véhicule suit le véhicule qui le précède (jusqu'à occurrence d'une vitesse maximale sélectionnée). Ce faisant, votre véhicule maintient automatiquement une distance de sécurité correspondant à la vitesse du véhicule qui le précède. Le système peut contrôler le véhicule à une vitesse allant de 0 km/h (0 MPH) à environ 145 km/h (90 MPH)*. Veuillez faire attention à ne pas dépasser les limites de vitesse autorisées.

*: Pour les modèles pour le Mexique et la Colombie, 0 km/h et environ 180 km/h.



DANGER

- Ce système ne constitue pas une fonction de conduite automatique prenant en charge les différentes conditions de circulation.
- Ne vous fiez pas excessivement au régulateur de vitesse adaptatif. Ce système n'est pas conçu pour pallier à un manque d'attention du conducteur quant à la situation générale, ni pour compenser une mauvaise visibilité. Il n'est pas conçu pour empêcher les collisions avec l'arrière d'un autre véhicule. Efforcez-vous de toujours conduire prudemment sur la route. Conservez toujours une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant, soyez attentif aux alentours et aux conditions de conduite et, le cas échéant, freinez et prenez toute autre mesure nécessaire.
- Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse adaptatif, réglez toujours la vitesse en fonction des limitations de vitesse, de la circulation, des conditions de la route, et d'autres conditions.
- Chaque jour, avant d'activer le système, procédez à un contrôle afin de vérifier qu'il n'y a pas de dysfonctionnement au niveau des pneus et des freins.
⇒ Reportez-vous au "livret de garantie et d'entretien" fourni séparément.
- Dans les situations présentées ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif dans les situations suivantes.
 - La pression des pneus n'est pas conforme.*¹
 - La roue de secours de type provisoire est installée.*¹
 - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.*¹
 - Des pneus de mauvaise taille sont installés.*¹
 - Un pneu crevé a été réparé temporairement avec un kit de réparation de pneu.
 - La suspension a été modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).
 - Un objet obstruant le champ de vision de la caméra stéréo est installé sur le véhicule.
 - Les phares sont sales ou recouverts de neige et de glace ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Les axes optiques sont incorrectement alignés. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
- Les feux, y compris les phares et les phares antibrouillard, ont été modifiés.
- Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
- Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.*²
- Une charge lourde se trouve sur ou dans le véhicule.
- Le nombre maximum de passagers est dépassé.
- Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement: témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.*³

*1: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues et pneus convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

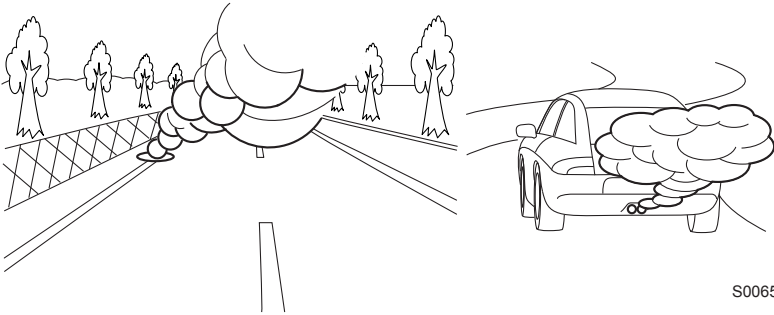
*2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

*3: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

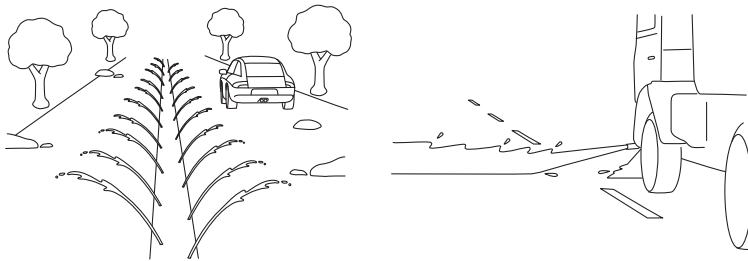
- Le régulateur de vitesse adaptatif est conçu pour être utilisé sur les autoroutes, voies rapides, routes à péage, autoroutes internationales et autres routes à accès limité. Il n'est pas conçu pour être utilisé en circulation urbaine. Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif dans les conditions suivantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
 - Routes ordinaires (autres que celles mentionnées ci-dessus)
En fonction de l'environnement de conduite (complexité de la route et autres facteurs), il se peut que le comportement du système ne convienne pas aux conditions de circulation, entraînant ainsi un risque d'accident.
 - Virages serrés ou routes sinueuses
 - Routes verglacées, couvertes de neige ou autres surfaces glissantes
Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
 - Conditions de circulation imposant de fréquentes accélérations et ralentissements, rendant le maintien de la distance de sécurité difficile
Le comportement du système risque de ne pas convenir aux conditions de circulation.
 - Descentes prononcées
La vitesse sélectionnée du véhicule pourrait être dépassée.
 - Descente prononcée et longue
Les freins risquent de surchauffer.
 - Routes et ponts autoroutiers comportant des déclivités prononcées
Le système risque de perdre la trace du véhicule situé devant ou de détecter la chaussée à la place, rendant une maîtrise correcte du véhicule impossible.
 - Aux abords d'un virage serré vous menant à un échangeur routier ou un embranchement, une aire de repos, une aire de stationnement, un poste de péage ou toute autre infrastructure
La détection du véhicule situé devant risque d'être impossible.

- Lors de changements de luminosité, tel qu'à l'entrée ou la sortie d'un tunnel
- Lorsque la visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou lorsque la vue à l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige ou de saleté, par les éclaboussures d'eau venant d'arroseurs routiers ou d'arroseurs de déneigement sur la route, ou par le soulèvement de poussière provoqué par le véhicule situé devant ou par ceux roulant en sens inverse.

Le système peut perdre la trace du véhicule situé devant, ou de l'eau ou d'autres substances peuvent provoquer une fausse détection, rendant ainsi une maîtrise correcte du véhicule impossible.



S00652




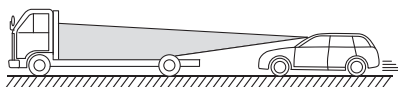
S02636

- Lorsque vous conduisez par mauvais temps, comme par exemple lors de fortes chutes de neige ou de tempêtes de neige
- Lorsque le pare-brise est embué, rayé ou couvert de neige, de saleté, de poussière ou de gel, ou qu'il est affecté d'une autre manière.
- Lorsque des gouttes d'eau de pluie ou du lave-glace, ou de la saleté n'ont pas été bien essuyées du pare-brise
La détection du véhicule situé devant risque d'être impossible, rendant ainsi une maîtrise correcte du véhicule impossible.
- Lorsque le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- La caméra stéréo risque d'avoir des difficultés à garantir la détection des objets ou conditions suivant(e)s. Freinez et prenez toute autre mesure nécessaire.
 - Véhicules circulant à des vitesses très différentes (véhicules roulant lentement, étant à l'arrêt ou circulant en sens inverse, etc.)
 - Véhicules traversant votre voie de circulation
 - Deux roues, piétons et animaux, etc.
 - Lorsque l'éclairage est faible en soirée ou au petit matin
 - Lorsque vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, phares éteints
 - Lorsque vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints
 - Lorsque vous êtes ébloui par une forte lumière venant de l'avant (soleil ou faisceaux des feux de route, etc.)
 - Véhicules situés devant à arrière bas, de petite taille ou irréguliers (le système risque de détecter une autre partie du véhicule et de déterminer son comportement en fonction de cette donnée)
 - Un camion-plateau ou une remorque vide sans hayon ni long plateau
 - Véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière
 - Véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car, etc.)
 - Véhicules bas
 - Objets proches du pare-chocs de votre véhicule
- Lorsque vous ne souhaitez pas utiliser le régulateur de vitesse adaptatif, assurez-vous de désactiver la touche  (régulateur de vitesse). Si cette touche reste activée, le régulateur de vitesse risque d'être activé par erreur, entraînant un risque d'accident.
- Avant d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif, pensez à totalement vérifier la sécurité des passagers et à observer la zone autour du véhicule. Ne commandez jamais le régulateur de vitesse depuis l'extérieur du véhicule.

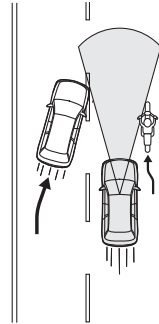


S02133

Détection du véhicule situé devant par la caméra stéréo EyeSight*

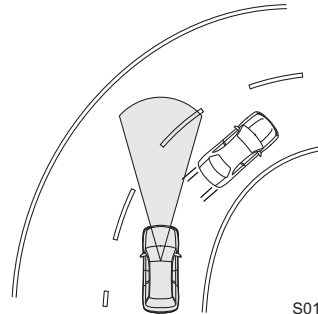
- Dans les conditions de circulation ou de votre véhicule ci-dessous, la détection du véhicule situé devant risque d'être impossible. Les véhicules des voies de circulation adjacentes ou les objets présents sur le bord de la route sont susceptibles d'être indûment détectés. Dans de telles conditions, abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif. Si le régulateur de vitesse est en service, freinez et prenez toutes les autres mesures nécessaires.

- Lorsque la surveillance commence depuis une faible distance de sécurité, par exemple lorsque le véhicule situé devant traverse votre voie de circulation



S01975

- Lorsque vous conduisez sur des routes sinueuses, en début ou fin de virage et sur des routes à virages successifs (Dans ces conditions, le système a du mal à détecter les véhicules qui sortent de la zone de détection.)



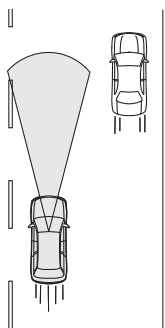
S01976

- Lorsque vous conduisez sur des rampes d'accès ou de sortie des voies rapides, autoroutes ou autres routes à accès limité (le régulateur de vitesse adaptatif EyeSight n'est pas conçu pour ce genre d'infrastructure routière.)
- Lorsque vous conduisez en centre-ville ou en banlieue (le régulateur de vitesse adaptatif n'est pas conçu pour ce genre d'infrastructure routière. Utilisez le régulateur de vitesse adaptatif uniquement sur les autoroutes à accès limité.)

Suite à la page suivante ⇒

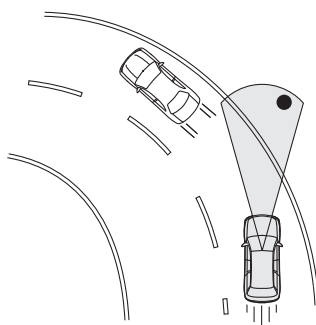
⇒ Suite de la page précédente

- Lorsque le véhicule situé devant est axialement décalé par rapport au vôtre



S01977

- Lorsqu'un obstacle se trouve sur le bord de la route
- Lorsqu'il y a une grande différence de vitesse par rapport au véhicule situé devant
- Lorsqu'un véhicule traverse votre voie de circulation, devant vous
- Lorsque la distance entre les véhicules est très courte
- Lorsque votre véhicule dérive à l'intérieur de la voie
- Lorsque vous conduisez sur une route cahoteuse ou sans revêtement



S01978

- Lorsque vous conduisez sur une route aux voies extrêmement étroites tel que lors de restrictions de trafic ou dans des zones de construction
- Lorsque la conduite classique est instable suite à un accident ou un dysfonctionnement
- Lorsqu'une forte charge se trouve dans la zone de chargement, sur la banquette arrière ou dans le coffre de votre véhicule
- Les capacités d'évaluation d'une situation par le régulateur de vitesse adaptatif ne sont pas sans limites. Il est possible que le véhicule ne ralentisse pas à temps dans les situations suivantes. Enfoncez la pédale de frein pour ralentir si nécessaire.
 - Lorsque la différence de vitesse avec le véhicule situé devant est excessive ou que le véhicule situé devant ralentit de façon intempestive
 - Lorsque le véhicule en train de ralentir devant décélère de manière intempestive ou freine brusquement
- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif si l'avertisseur sonore intervient fréquemment.

- Même lorsque la distance de sécurité est courte, l'alerte "Obstacle Detected" (obstacle détecté) risque de ne pas intervenir dans les cas suivants.
 - Lorsque la différence de vitesse relative avec le véhicule situé devant est faible (les deux véhicules roulent presque à la même vitesse)
 - Lorsque le véhicule situé devant est plus rapide que le vôtre (la distance de sécurité augmente graduellement)
 - Lorsqu'un autre véhicule traverse la voie de circulation très près du vôtre
 - Lorsque le véhicule situé devant ralentit brusquement
 - Lorsque de nombreuses déclivités se succèdent
- *: L'état de détection du véhicule devant vous à l'aide de la caméra stéréo peut être confirmé par l'état d'allumage de l'indicateur de véhicule devant vous.
 - ⇒ Reportez-vous à la page 46.





- Après son activation, le régulateur de vitesse adaptatif assure un contrôle continu en fonction du comportement du véhicule situé devant. Lorsque votre véhicule s'arrête à la suite de l'arrêt du véhicule situé devant, la fonction de freinage automatique est immédiatement annulée après l'arrêt et le véhicule commence à démarrer lentement et progressivement vers l'avant (au même moment, trois bips courts et un seul bip long retentissent). Veuillez à appuyer sur la pédale de frein et à arrêter complètement le véhicule.

Veillez noter que le véhicule n'est pas maintenu en position d'arrêt et qu'il ne commencera pas à se déplacer automatiquement depuis une position d'arrêt.
- Dans les conditions suivantes, le freinage risque d'être insuffisant. Enfoncez la pédale de frein et ralentissez si nécessaire.
 - Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, etc.)
 - Conditions de circulation (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
 - État d'entretien du véhicule (systèmes des freins, usure des pneus, pression de gonflage, utilisation de la roue de secours de type provisoire, etc.)
 - Lorsque les freins sont froids. (Par exemple, juste après le démarrage du moteur ou par temps froid.)
 - Pendant une courte période durant la conduite, entre le démarrage et le moment auquel le moteur atteint sa température de fonctionnement
 - Lorsque les freins sont surchauffés en descente (l'efficacité de freinage peut diminuer)
 - Lorsque vous conduisez sous la pluie ou après le nettoyage du véhicule (les freins peuvent devenir mouillés et l'efficacité de freinage diminuer)
 - Lorsque vous tractez une remorque ou un autre véhicule, etc.

Utilisation du régulateur de vitesse adaptatif

■ Mise en service du régulateur de vitesse adaptatif

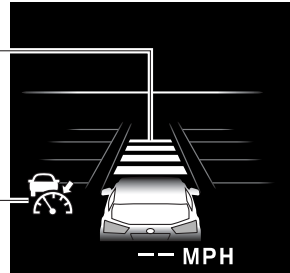
(1) Mise du régulateur de vitesse adaptatif en mode d'attente

Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse). À ce moment,  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) (blanc), l'indicateur de votre véhicule ainsi que le témoin de réglage de distance de sécurité apparaissent sur la zone d'affichage EyeSight dans l'affichage des instruments de bord.

L'affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule affiche la mention "-- MPH (- - - km/h)".

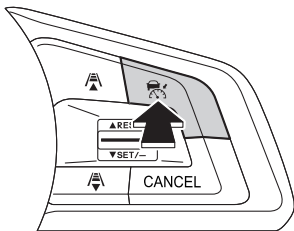
Témoin de réglage de distance de sécurité

Indicateur de régulateur de vitesse adaptatif (blanc)



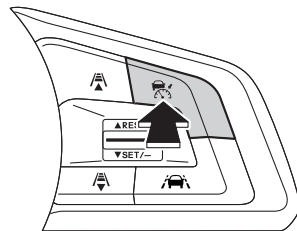
S03067

Modèles sans assistance au maintien dans la voie



S02438

Modèles équipés de l'assistance au maintien dans la voie



S02390

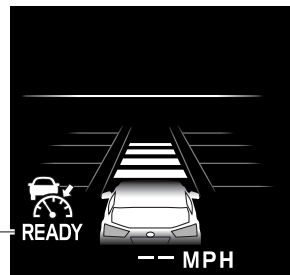
Une pression supplémentaire fait disparaître l'affichage EyeSight. De plus, cet affichage s'éteint automatiquement à l'arrêt du moteur.

Réglage du mode d'activation:

Le régulateur de vitesse adaptatif peut être réglé lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies et que **READY** (témoin READY) est affiché sur la zone d'affichage EyeSight.

- Toutes les portières (sauf le hayon/coffre) sont fermées.
- La ceinture de sécurité du conducteur est attachée.
- Le levier sélecteur est sur la position **D** ou **M**.
- La pédale de frein n'est pas enfoncée pendant la conduite ou celle-ci est fortement enfoncée pendant un arrêt.

Témoin READY



S02709


- Le système EyeSight n'est pas en arrêt momentané.
- ⇒ Reportez-vous à la page 101.
- La route n'est pas très en pente.
- Le volant n'a pas été tourné de manière significative vers la droite ou la gauche.
- La vitesse du véhicule est comprise entre 0 (0 MPH) et environ 145 km/h (90 MPH).*
- *: Pour les modèles pour le Mexique et la Colombie, 0 km/h et environ 180 km/h.
- Le frein de stationnement est desserré.

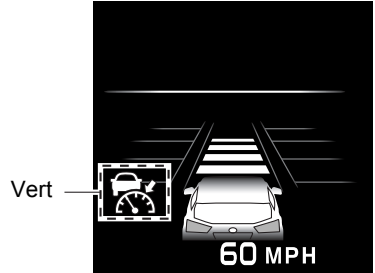
(2) Mise en service du régulateur de vitesse adaptatif

Appuyez sur la touche "SET/-" ou "RES/+" du groupe RES/SET.

Le régulateur de vitesse adaptatif est activé et le contrôle commence, en utilisant la vitesse du véhicule au moment de la pression sur la touche comme vitesse sélectionnée du véhicule.

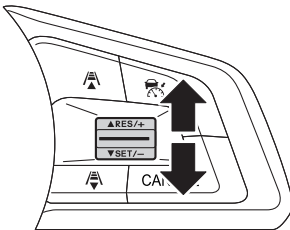
Si aucun véhicule n'est détecté devant, le véhicule roule à la vitesse cible sélectionnée constante.

Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en service, **READY** (témoin READY) s'éteint, la vitesse sélectionnée est affichée et  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du blanc au vert.



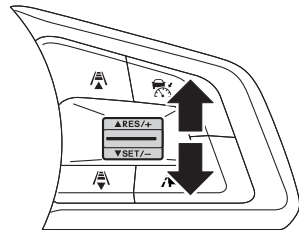
S03172

Modèles sans assistance au maintien dans la voie



S02659

Modèles équipés de l'assistance au maintien dans la voie



S02654







DANGER

Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse adaptatif, réglez toujours la vitesse en fonction des limitations de vitesse, de la circulation, des conditions de la route, et d'autres conditions.





REMARQUE

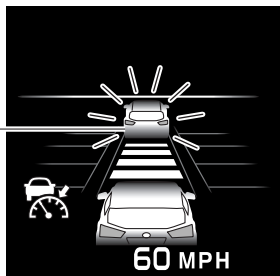
- La vitesse cible du véhicule peut être réglée entre 30 km/h (20 MPH) et 145 km/h (90 MPH)*.
- *: Pour les modèles pour le Mexique et la Colombie, 30 km/h et 180 km/h.
- Si le véhicule roule à environ 30 km/h (20 MPH) ou moins lorsque la vitesse est sélectionnée, cette valeur est paramétrée sur 30 km/h (20 MPH).
- Lorsque vous conduisez dans un virage, le véhicule risque de ne pas accélérer, voire de ralentir même si la vitesse sélectionnée est supérieure à la vitesse actuelle du véhicule.
- Si  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) ne s'allume pas, même lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée, le régulateur de vitesse adaptatif ne fonctionnera pas.
- Si l'indicateur  (régulateur de vitesse adaptatif) ne s'allume pas, même lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée, et que ce phénomène est fréquent, le système peut être défaillant. Adressez-vous à un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le système.

Lorsque le système détecte un véhicule situé devant, un avertisseur sonore émet un bip court et l'indicateur de véhicule devant vous s'allume.

Le système surveille le véhicule de tête situé devant et maintient la distance de sécurité sélectionnée. La vitesse de croisière correspond alors à la vitesse sélectionnée et ne la dépassera pas. Si le système ne détecte plus de véhicule situé devant, un avertisseur sonore émet un bip court et l'indicateur de

véhicule devant vous s'éteint. Pendant que le conducteur accélère le véhicule en enfonçant la pédale d'accélération,  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du vert au blanc. À la fin de l'accélération,  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du blanc au vert.

Indicateur de véhicule devant vous



S02710



REMARQUE

La personnalisation des réglages permet de neutraliser le son (son de détection du véhicule devant vous) accompagnant la détection et la fin de détection du véhicule situé devant lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en service.

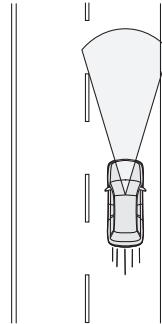
⇒ Reportez-vous à la page 103.

Fonctionnement du régulateur de vitesse adaptatif

- Lorsqu'aucun véhicule n'est détecté devant le vôtre

Le véhicule roule à la vitesse sélectionnée du véhicule de manière constante, soit entre 30 km/h (20 MPH) et 145 km/h (90 MPH)*.

*: Pour les modèles pour le Mexique et la Colombie, 30 km/h et 180 km/h.

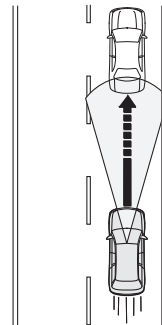


S01979

- Lorsqu'un véhicule est détecté devant le vôtre

Le système surveille le véhicule de tête situé devant et maintient la distance de sécurité paramétrée (quatre choix possible), ceci jusqu'à la vitesse cible sélectionnée du véhicule, comprise entre 30 km/h (20 MPH) et 145 km/h (90 MPH)*.

*: Pour les modèles pour le Mexique et la Colombie, 30 km/h et 180 km/h.

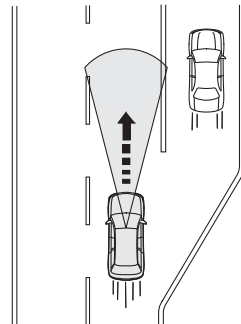


S01980

- Si votre véhicule ne détecte plus le véhicule situé devant

Le véhicule accélère progressivement pour revenir à la vitesse cible sélectionnée, et roulera à cette vitesse constante.

Si un véhicule est détecté devant le vôtre pendant l'accélération à la vitesse cible sélectionnée, la surveillance de véhicule reprend.



S01981



ATTENTION

Si le conducteur appuie sur la pédale de frein pendant le freinage automatique, la pédale peut sembler rigide; toutefois, ce comportement est normal. Il suffit d'enfoncer davantage la pédale de frein pour augmenter la force de freinage. Une fois relâchée, la pédale de frein revient au repos.



REMARQUE

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif commande un freinage, les feux stop s'allument.
- En descente, le régulateur de vitesse adaptatif est susceptible de commander automatiquement le freinage afin de maintenir la vitesse cible sélectionnée du véhicule, ceci même s'il n'y a aucun véhicule devant.
- Le freinage automatique peut produire des bruits inhabituels. Ces bruits sont normaux; ils sont causés par la commande de freinage.
- Pour une rapide accélération momentanée, appuyez sur la pédale d'accélérateur. Après l'accélération, le véhicule revient progressivement à la vitesse cible sélectionnée, affichée sur l'affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule.
- Si le système ne détecte plus le véhicule situé devant alors que votre véhicule est encore contrôlé par le freinage automatique, le frein est automatiquement relâché progressivement. Appuyez sur la pédale d'accélérateur si nécessaire.
- La fonction de suivi du véhicule de tête dispose des caractéristiques suivantes:
 - Si le fonctionnement des feux stop du véhicule de tête est détecté, le ralentissement s'effectue plus tôt que dans le cas inverse.
 - Si le véhicule se déplace vers la voie rapide à une vitesse supérieure à 60 km/h (37 MPH), le système commence l'accélération jusqu'à la vitesse sélectionnée du véhicule plus rapidement car celle-ci est liée au clignotant.

■ Augmentation de la vitesse cible sélectionnée du véhicule

● Via le groupe RES/SET

Actionnez le groupe RES/SET des façons suivantes lorsque vous conduisez avec le régulateur de vitesse adaptatif activé.

- Enfoncez brièvement le côté "RES/+".

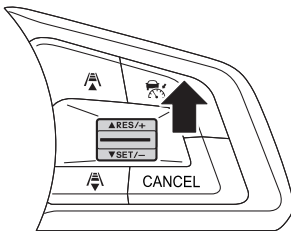
Chaque pression sur la touche augmente la vitesse cible sélectionnée du véhicule par incréments de 5 km/h (5 MPH).

- Appuyez continuellement sur le côté "RES/+".

Une pression maintenue sur la touche augmente la vitesse cible sélectionnée du véhicule par incréments de 1 km/h (1 MPH).

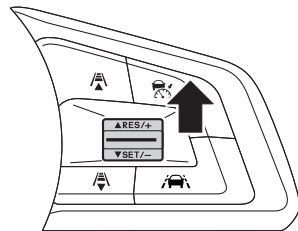
Lorsque vous actionnez la touche, la vitesse cible sélectionnée du véhicule change sur l'affichage des instruments de bord.

Modèles sans assistance au maintien dans la voie



S02660

Modèles équipés de l'assistance au maintien dans la voie



S02655

● Modification via la pédale d'accélérateur

Appuyez sur la pédale d'accélérateur pour augmenter la vitesse du véhicule. Une fois la vitesse souhaitée atteinte, appuyez sur la touche "SET/-" du groupe RES/SET. La nouvelle vitesse cible sélectionnée du véhicule est définie lorsque vous appuyez sur la touche. La nouvelle vitesse sélectionnée du véhicule apparaît sur la zone d'affichage EyeSight.



ATTENTION

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est actif, la vitesse actuelle du véhicule est régulée en fonction du véhicule de tête. Ainsi, si vous appuyez sur la touche "RES/+" du groupe RES/SET et que vous réglez sur une vitesse supérieure à celle du véhicule situé devant, il n'y a pas d'accélération et la priorité va au maintien de la distance de sécurité. Cependant, comme la vitesse cible sélectionnée du véhicule a été modifiée, l'accélération jusqu'à cette nouvelle valeur intervient dès qu'aucun véhicule n'est plus détecté à l'avant (par exemple, après un changement de voie de circulation sans véhicule situé devant). Modifiez la vitesse cible sélectionnée du véhicule tout en consultant rapidement la valeur présentée dans l'affichage de la vitesse sélectionnée sur l'affichage EyeSight.
- Lorsque vous maintenez la pédale d'accélérateur enfoncée pendant que le régulateur de vitesse adaptatif est activé, ce dernier ne commande plus de freinage automatique ni d'alertes. Cependant, en cas de risque important de collision avec un obstacle situé devant le véhicule, l'alerte et le freinage peuvent être commandés par le système de freinage avant collision.

■ Diminution de la vitesse cible sélectionnée du véhicule

● Via le groupe RES/SET

Actionnez le groupe RES/SET des façons suivantes lorsque vous conduisez avec le régulateur de vitesse adaptatif activé.

- Enfoncez brièvement le côté “SET/-”.

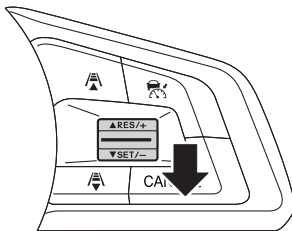
Chaque pression sur la touche diminue la vitesse cible sélectionnée du véhicule par décrets de 5 km/h (5 MPH).

- Appuyez continuellement sur le côté “SET/-”.

Une pression maintenue sur la touche diminue la vitesse cible sélectionnée du véhicule par décrets de 1 km/h (1 MPH).

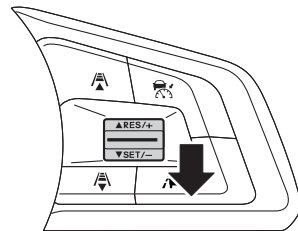
Lorsque vous actionnez la touche, la vitesse cible sélectionnée du véhicule change sur l’affichage des instruments de bord.

Modèles sans assistance au maintien dans la voie




S02661

Modèles équipés de l’assistance au maintien dans la voie



S02656



● Modification via la pédale de frein

- (1) Appuyez sur la pédale de frein pour diminuer la vitesse du véhicule. Le régulateur de vitesse adaptatif sera annulé et  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passera du vert au blanc.
- (2) Une fois la vitesse de votre choix atteinte, appuyez sur la touche “SET/-” du groupe RES/SET. La vitesse au moment de la pression sur la touche sera définie comme la nouvelle vitesse du véhicule, et apparaîtra dans la zone d’affichage EyeSight.


■ Accélération momentanée

Appuyez sur la pédale d’accélérateur pour accélérer momentanément.

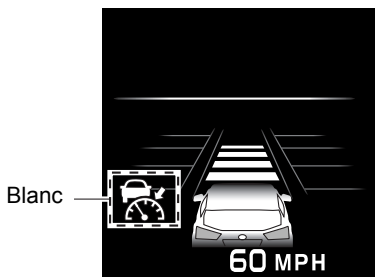
Lorsque la pédale d’accélérateur est relâchée, le véhicule revient à la vitesse sélectionnée.

Lorsque le conducteur accélère le véhicule en enfonçant la pédale d’accélérateur pendant le fonctionnement du régulateur de vitesse adaptatif,  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) devient blanc. Lorsque l’accélération est terminée,  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) repasse au vert.

■ Ralentissement momentané

Pour ralentir temporairement, appuyez sur la pédale de frein. Le régulateur de vitesse adaptatif est annulé lorsque vous appuyez sur la pédale de frein.  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du vert au blanc tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

Relâchez la pédale de frein et appuyez sur la touche "RES/+" du groupe RES/SET pour réinitialiser la vitesse cible sélectionnée du véhicule.



S03173

ATTENTION

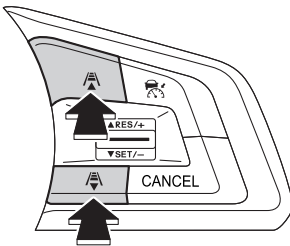
D'ordinaire, lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en marche, les accélérations et ralentissements sont commandés automatiquement, en fonction de la vitesse du véhicule de tête (s'il y en a un). Toutefois, lorsque votre véhicule se rapproche d'un véhicule de tête, par exemple si vous devez accélérer pour changer de voie de circulation ou toute autre raison, et si ce dernier ralentit brusquement ou si un autre véhicule traverse votre voie, accélérez ou freinez au moyen des pédales d'accélérateur ou de frein de manière à répondre à la situation.

■ Modification de la distance de sécurité en accord avec le véhicule situé devant

Le réglage de la distance de sécurité en accord avec le véhicule situé devant peut être configuré sur 4 niveaux différents.

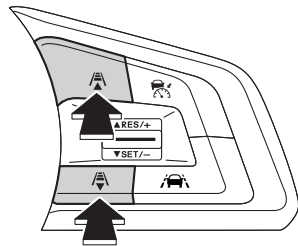
- ▲ : Lorsque la touche (du côté ▲) est enfoncée, la distance de sécurité sera plus longue.
- ▼ : Lorsque la touche (du côté ▼) est enfoncée, la distance de sécurité sera plus courte.

Modèles sans assistance au maintien dans la voie



S02662

Modèles équipés de l'assistance au maintien dans la voie



S02657



REMARQUE

- La distance de sécurité change conformément à la vitesse du véhicule. Plus le véhicule se déplace vite, plus la distance de sécurité sera longue.

<Guide indicatif des distances de sécurité>

Indicateur de distance de sécurité	Lorsque la vitesse de votre véhicule est de 40 km/h (25 MPH)	Lorsque la vitesse de votre véhicule est de 100 km/h (60 MPH)
	Environ 30 m (95 ft)	Environ 60 m (190 ft)
	Environ 25 m (80 ft)	Environ 50 m (160 ft)
	Environ 20 m (65 ft)	Environ 40 m (130 ft)
	Environ 15 m (50 ft)	Environ 30 m (100 ft)

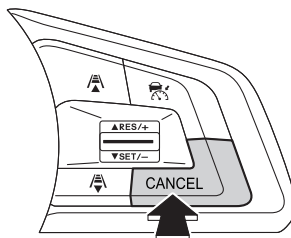
- La distance de sécurité programmée précédemment est restaurée lorsque vous activez à nouveau la touche (régulateur de vitesse).

■ Annulation du régulateur de vitesse adaptatif

● Annulation par action du conducteur (modèles sans assistance au maintien dans la voie)


Les deux méthodes suivantes permettent d'annuler le régulateur de vitesse adaptatif.

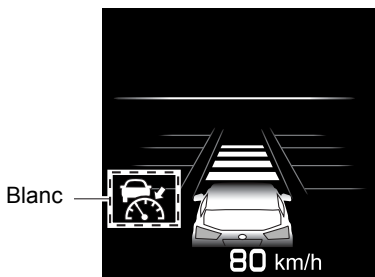
- Appuyez sur la touche CANCEL.



S02663


- Appuyez sur la pédale de frein.

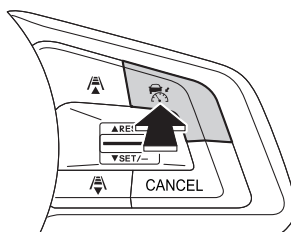
 (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du vert au blanc tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.



S03174

- Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse).

 (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) s'éteindra et le régulateur de vitesse adaptatif sera désactivé.




S02438

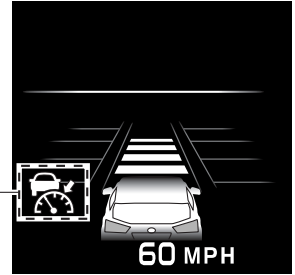
● Annulation par action du conducteur (modèles avec assistance au maintien dans la voie)

Les deux méthodes suivantes permettent d'annuler le régulateur de vitesse adaptatif.

- Appuyez sur la pédale de frein.


 (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du vert au blanc tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.



Blanc

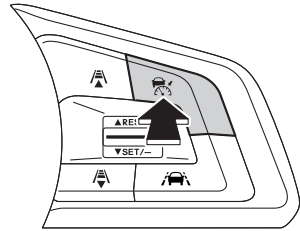


S03173

- Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse).


 (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du vert au blanc tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

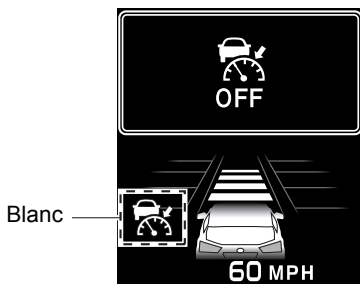
Lorsque vous appuyez à nouveau sur la touche  (régulateur de vitesse),  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) s'éteint et le régulateur de vitesse adaptatif se désactive.



S02390

● Annulation automatique par le système

Dans les cas suivants, un avertisseur sonore émet un bip court et un bip long et le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement annulé.  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du vert au blanc. De plus, le message d'annulation du régulateur de vitesse adaptatif s'affiche sur l'écran.



S03175

● Conditions nécessaires à l'annulation automatique

- La déclivité est très prononcée.
- Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction est activé(e).
- Le véhicule roule à plus de 160 km/h (100 MPH)* environ avec le régulateur de vitesse en service.
 - *: Pour les modèles pour le Mexique et la Colombie, 200 km/h.
- Le braquage du volant est significatif.
- Le levier sélecteur est mis sur une position autre que **D** ou **M**.
 - Le régulateur de vitesse adaptatif peut être réactivé après le retour du levier sélecteur sur la position **D** ou **M**.
- Une portière (autre que le hayon/couvercle de coffre) est ouverte.
- Les roues motrices patinent sur une route glissante.
- La ceinture de sécurité du conducteur est détachée.
- Le système EyeSight est en arrêt momentané.
 - ⇒ Reportez-vous à la page 101.
- Le système EyeSight est défectueux.
 - ⇒ Reportez-vous à la page 100.
- Le freinage secondaire avant collision s'est activé.
- Le frein de stationnement est serré.

**DANGER**

N'utilisez pas le régulateur de vitesse adaptatif sur des routes glissantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.


**ATTENTION**

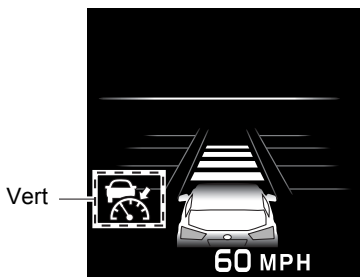
Lorsque vous mettez le levier sélecteur sur la position **N**, le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement annulé. Ne placez pas le levier sur la position **N** sauf en cas d'urgence. Autrement, le frein moteur risque de ne pas fonctionner, ce qui pourrait provoquer un accident.

**REMARQUE**

- Si le système EyeSight s'est momentanément arrêté, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision ainsi que le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument, et l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight apparaît sur l'affichage des instruments de bord.
⇒ Reportez-vous à la page 101.
- En cas de dysfonctionnement du système EyeSight, l'indicateur d'avertissement EyeSight apparaît sur l'affichage des instruments de bord et le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision ainsi que le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument également. Dans ce cas, arrêtez-vous dans un endroit sûr, coupez le moteur et redémarrez-le. Si les témoins restent allumés après le redémarrage du moteur, le régulateur de vitesse adaptatif est inutilisable. Cette situation ne gêne aucunement la conduite classique; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.
⇒ Reportez-vous à la page 100.
- Après l'annulation automatique du régulateur de vitesse adaptatif, effectuez à nouveau l'opération de réglage du régulateur de vitesse adaptatif après que la cause ayant provoquée l'annulation a été corrigée. Si la fonction de régulateur de vitesse adaptatif demeure inutilisable même après correction du dysfonctionnement, le système EyeSight est peut-être défaillant. Cette situation ne gêne aucunement la conduite classique; contactez cependant un concessionnaire SUBARU afin de faire vérifier le système.

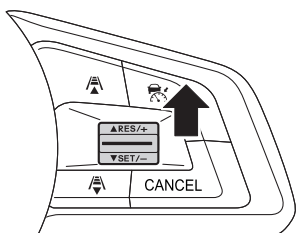
■ Retour à une vitesse de véhicule précédemment sélectionnée

La vitesse de véhicule précédemment sélectionnée a été enregistrée en mémoire. Pour rétablir cette vitesse sélectionnée, appuyez sur la touche "RES/+" du groupe RES/SET. Lorsque  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du blanc au vert, le système revient à la vitesse sélectionnée.



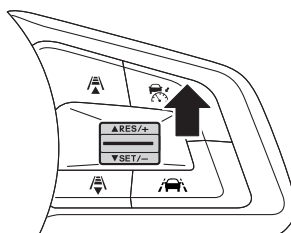
S03172

Modèles sans assistance au maintien dans la voie



S02660


Modèles équipés de l'assistance au maintien dans la voie



S02655



REMARQUE

- La vitesse du véhicule enregistrée en mémoire est effacée dans les cas suivants:
 - Le régulateur de vitesse est désactivé par une pression sur la touche  (régulateur de vitesse).
 - Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction est activé(e).
 - Le mode de régulateur de vitesse a été basculé du régulateur de vitesse adaptatif au régulateur de vitesse classique.
- S'il n'y a pas de vitesse du véhicule enregistrée en mémoire (vitesse précédente du véhicule), la vitesse actuelle du véhicule est réglée lorsque la touche "RES/+" du groupe RES/SET est enfoncée.

⇒ Reportez-vous à la page 45.

Autres fonctions

■ Alerte “Obstacle Detected (Obstacle détecté)”

L'alerte “Obstacle Detected (Obstacle détecté)” intervient pendant que le régulateur de vitesse adaptatif surveille le véhicule de tête. Cette fonction avertit le conducteur lorsque le système établit que le niveau actuel de ralentissement du contrôle de freinage automatique est insuffisant.

- Lorsque le système détermine que la vitesse du véhicule doit être réduite manuellement par le conducteur, l'alerte “Obstacle Detected (Obstacle détecté)” sera affichée sur l'affichage des instruments de bord et un avertisseur sonore fera retentir plusieurs bips courts.
- Lorsque cette fonction intervient, appuyez sur la pédale de frein de manière à ralentir et à maintenir une distance de sécurité optimale.



S03176

**DANGER**

- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif si l'avertisseur sonore intervient fréquemment.
- L'alerte “Obstacle Detected (Obstacle détecté)” n'intervient pas dans les situations suivantes.
 - La pédale d'accélérateur est enfoncée.
 - La pédale de frein est enfoncée.
- Même lorsque la distance de sécurité est courte, l'alerte “Obstacle Detected (obstacle détecté)” risque de ne pas intervenir dans les situations suivantes.
 - La différence de vitesse avec le véhicule situé devant est faible. (Les deux véhicules roulent presque à la même vitesse.)
 - Le véhicule situé devant est plus rapide que le vôtre. (La distance de sécurité augmente progressivement.)
 - Un autre véhicule traverse votre voie de circulation très près du vôtre.
 - Le véhicule situé devant ralentit brusquement.
 - Lorsque de nombreuses déclivités se succèdent
- L'alerte “Obstacle Detected (obstacle détecté)” risque de ne pas intervenir à temps dans le cas d'un véhicule arrêté en bout de file d'attente à un péage, à un feu tricolore, à une intersection ou dans un embouteillage, de même qu'avec un véhicule beaucoup plus lent que le vôtre. Pour détecter un obstacle potentiel et régair, le système EyeSight a besoin d'une différence de vitesse.



ATTENTION

La fonction de freinage automatique est libérée progressivement environ 2 secondes après l'arrêt et le démarrage lent du véhicule en marche avant. Veuillez à appuyer sur la pédale de frein et à arrêter complètement le véhicule.

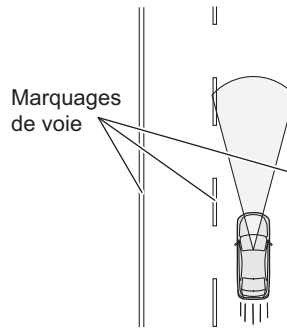


REMARQUE

Les véhicules situés devant sur la même voie de circulation sont détectés par la caméra stéréo jusqu'à une distance d'environ 110 m (360 ft) vers l'avant. Toutefois, la distance de détection peut être réduite selon la circulation, les conditions de conduite, et la nature du véhicule situé devant.

Assistance au maintien dans la voie (modèles équipés de l'assistance au maintien dans la voie)

La caméra stéréo détecte les marquages de voie (y compris les plots de marquage de Bots) et le système assiste le fonctionnement de la direction en fonctionnant conjointement avec la direction assistée électrique pour vous aider à maintenir votre véhicule dans sa voie lors de la conduite sur les autoroutes, voies rapides et autoroutes internationales.



S01892



DANGER

L'assistance au maintien dans la voie n'est pas un système de conduite automatique.

Ne surestimez pas les capacités de l'assistance au maintien dans la voie. Ce système n'est pas conçu pour assister une conduite inattentive ou pour permettre une conduite sans tenir le volant. Assurez-vous de tenir le volant de direction en conduisant. Pour conduire en toute sécurité, vérifiez la distance vous séparant du véhicule situé devant ou de celui roulant en parallèle de votre véhicule, les conditions environnantes et le milieu environnant pendant la conduite.

Si vous estimez que le niveau de contrôle et que le timing du système sont différents de votre propre style de conduite, le système peut ne pas garantir une conduite en toute sécurité. N'utilisez pas l'assistance au maintien dans la voie.

L'assistance au maintien dans la voie ne fonctionne pas toujours dans toutes les situations. Si vous comptez uniquement sur l'assistance au maintien dans la voie pour rester dans une voie, cela peut provoquer un accident tel qu'une collision avec un obstacle à côté de votre voie, ou avec un véhicule roulant dans une voie adjacente.

- Vérifiez lors d'une inspection quotidienne qu'il n'y a aucun problème au niveau des pneus et des freins avant d'utiliser le système.

⇒ Reportez-vous au "livret de garantie et d'entretien".

- Dans les conditions suivantes, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. N'utilisez pas l'assistance au maintien dans la voie.
 - La pression d'air des pneus n'est pas conforme aux spécifications.*1
 - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.*1
 - Des pneus de mauvaise taille sont installés.*1

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Les roues sont déséquilibrées (p. ex., la masse d'équilibrage est retirée ou mal alignée.)^{*1}
- L'alignement des roues est hors de la valeur spécifiée.^{*1}
- Un pneu crevé a été réparé temporairement avec un kit de réparation de pneu.
- La suspension a été modifiée (y compris les pièces SUBARU d'origine).
- Un objet obstruant le champ de vision de la caméra stéréo est installé sur le véhicule.
- Lorsque vous sentez une vibration anormale dans le volant ou que celui-ci est plus difficile à manier que d'habitude.
- Le volant a été remplacé par des pièces autres que des pièces SUBARU d'origine.
- Les phares sont sales ou recouverts de neige, de glace ou de saleté. (Les objets sont insuffisamment éclairés et difficiles à détecter.)
- Les phares sont incorrectement alignés. (Les objets sont insuffisamment éclairés et difficiles à détecter.)
- Les phares, phares antibrouillard et d'autres feux ont été modifiés.
- Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
- Le témoin avertisseur du système des freins est allumé (en rouge).^{*2}
- Une charge lourde se trouve sur ou dans le véhicule.
- Le nombre maximum de passagers est dépassé.
- Votre véhicule remorque un autre véhicule, etc.
- Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement. Par exemple, un témoin indicateur ou avertisseur des instruments de bord ne s'allume ou ne s'éteint pas correctement, un bip ne retentit pas, ou les indications sur l'affichage à cristaux liquides sont différentes de la normale.^{*3}

*1: Les roues et pneus remplissent des fonctions d'importance cruciale. Assurez-vous d'utiliser les roues et pneus convenant à votre véhicule.

Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

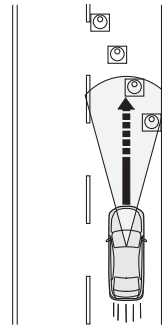
*2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

*3: Pour de plus amples détails relatifs aux fonctions et aux opérations des instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

- L'assistance au maintien dans la voie est conçue pour être utilisée sur les autoroutes, voies rapides, routes à péage, autoroutes internationales et autres routes à accès limité. Elle n'est pas conçue pour être utilisée en circulation urbaine. Abstenez-vous d'utiliser l'assistance au maintien dans la voie dans les conditions suivantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.

- Routes ordinaires (autres que celles mentionnées ci-dessus)
En fonction de l'environnement de conduite (complexité de la route et autres facteurs), il se peut que le comportement du système ne convienne pas aux conditions de circulation, entraînant ainsi un risque d'accident.

- Routes à virages serrés
- Routes avec restrictions de voies ou voies provisoires en raison de travaux de construction, etc.
- Routes sur lesquelles il reste des marquages de voie anciens.
- Évitement de véhicules stationnés
- Routes dont la surface est encore couverte de neige, de flaques ou de produit déneigeant.
- Routes comportant des restes de fissures ou de construction.
- Routes verglacées, couvertes de neige ou autres surfaces glissantes



S01893

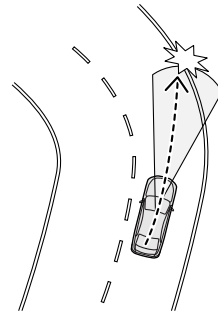
- Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
- Aux abords d'un virage serré vous menant à un échangeur routier ou un embranchement, une station-service, une aire de stationnement, un poste de péage ou toute autre infrastructure.
- Lors de changements de luminosité, tel qu'à l'entrée ou la sortie d'un tunnel.
- Lorsque la visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou lorsque la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.
- Lorsque le pare-brise est embué, rayé ou couvert de neige, de saleté, de poussière ou de gel, ou qu'il est affecté d'une autre manière.
- Lorsque la pluie ou la saleté n'ont pas été bien essuyées du pare-brise, la caméra stéréo risque de ne pas détecter les voies.
- Lorsque le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

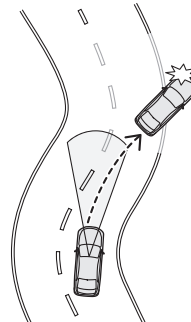
- Dans les conditions suivantes, la caméra stéréo risque d'avoir des difficultés à garantir la détection des marquages de voie, et le système risque de ne pas fonctionner correctement.

- Lorsque vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, phares éteints.
- Lorsque l'éclairage est faible en soirée ou au petit matin.
- Par mauvais temps (par exemple, pluie ou neige)
- La surface de la route est humide et brille par réflexion de la lumière du soleil.
- La distance entre votre véhicule et celui vous précédant est courte, ce qui rend la détection des marquages de voie difficile.
- Lorsqu'un véhicule venant d'une voie adjacente ou le véhicule situé devant change de voie.
- La forme d'un virage routier change soudainement.
- Des ombres de rambardes ou d'objets similaires chevauchent les marquages de voie.
- Lorsque votre véhicule est exposé à une forte lumière venant de l'avant (rétro-éclairage du soleil, phares, etc.).
- La route est trop étroite ou trop large.
- La largeur de la voie a changé.
- La caméra stéréo peut avoir des difficultés à détecter la voie en raison de la performance de la caméra.





S03022

- Les marquages de voie sont absents ou très usés.
- Les marquages de voie sont peints en jaunes.
- Les marquages de voie sont difficiles à détecter car leur couleur est similaire à celle de la route.
- Les marquages de voie sont peints en double.
- Les marquages de voie sont fins.
- Des lignes qui ne sont pas des marquages de voie sont peintes sur les routes.
- Les lignes indiquées pour la zone touchent des murs ou poteaux.
- La forme des marquages de voie change soudainement (entrée/sortie d'un virage, route en forme de manivelle ou route sinueuse, etc.).
- Il y a une bordure ou une paroi latérale dans l'accotement.
- La luminosité change, comme lorsque vous conduisez sur une voie suspendue.



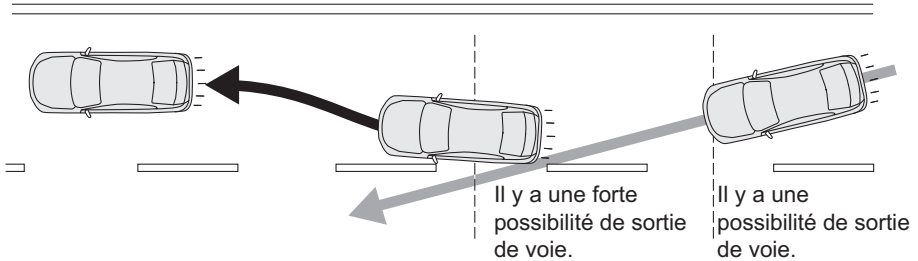
S02855



- Les performances de l'assistance au maintien dans la voie peuvent ne pas être optimales dans les conditions suivantes. En outre, l'assistance au maintien dans la voie peut ne pas fonctionner ou son fonctionnement peut être annulé.
 - Immédiatement après un changement radical du poids de votre véhicule
 - Immédiatement après le remplacement d'un pneu ou le réglage de la pression des pneus
 - Immédiatement après le réglage, la réparation ou le remplacement de la caméra ou des composants associés
 - Immédiatement après la réparation ou le remplacement de la suspension ou du système de direction
 - Un pneu hiver ou un pneu autre qu'un pneu SUBARU d'origine est utilisé.
 - Le véhicule subit un vent de travers.
 - Le niveau de pente change brusquement (montante ou descendante).
 - L'angle de sens de traversée de la route est large, ou change brusquement.
 - Surface de la route inégale, sinueuse ou présence de jonction sur la route
 - L'accélération/le ralentissement est fort(e).
 - Immédiatement après le démarrage du moteur lorsque la température extérieure est basse.
 - La température extérieure est élevée.
- Lorsque vous n'utilisez pas l'assistance au maintien dans la voie, assurez-vous de désactiver la touche  (assistance au maintien dans la voie). Si vous l'activez, la fonction peut se mettre en marche de manière inattendue, et ainsi provoquer un accident.
- Si vous activez la touche  (assistance au maintien dans la voie), la puissance d'actionnement de la direction assistée électrique peut changer.


Fonction de prévention de sortie de voie


Le système détecte les marquages de voie afin d'aider à empêcher toute sortie de voie. Si vous conduisez sur des autoroutes, voies rapides ou autoroutes internationales à des vitesses supérieures à environ 60 km/h (37 MPH), et que le véhicule est sur le point de sortir de la voie, le système assiste le fonctionnement de la direction en tournant le volant dans le sens qui vous aidera à éviter de sortir de la voie.

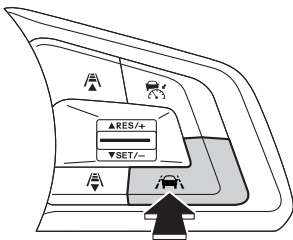


S01896

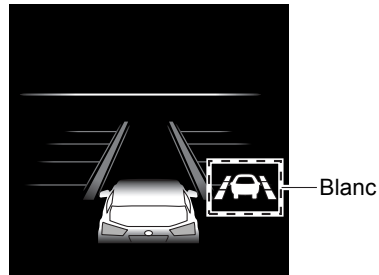
■ Comment utiliser la fonction de prévention de sortie de voie

Appuyez sur la touche  (assistance au maintien dans la voie).



L'assistance au maintien dans la voie est activée et  (indicateur d'assistance au maintien dans la voie) (blanc) ainsi que l'indicateur de voie (gris) apparaissent sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord.



S02658




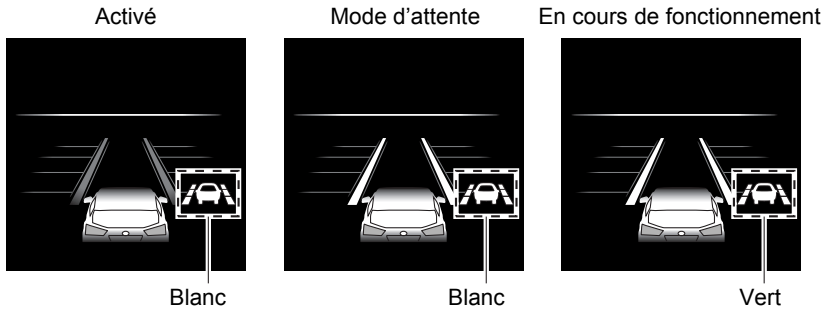
S03177

Appuyez une nouvelle fois sur la touche  (assistance au maintien dans la voie) pour la désactiver.  (indicateur d'assistance au maintien dans la voie) s'éteint alors sur la zone d'affichage EyeSight.

La fonction de prévention de sortie de voie passe en état de veille, et l'indicateur de voie s'allume lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies.

- La vitesse du véhicule est comprise entre 60 km/h (37 MPH) et 145 km/h (90 MPH) environ.
- Le système détecte les marquages de voie.
- Le conducteur tient le volant.
- Lorsque vous conduisez sur une route dont la voie a une largeur comprise entre 3 m (10 ft) et 4,5 m (15 ft).
- Lorsque vous conduisez sur une route droite ou sur une courbe légère.
- Lorsque vous conduisez près du centre de la voie.



Lorsque le véhicule est sur le point de sortir de la voie, la fonction de prévention de sortie de voie se met en marche et  (indicateur d'assistance au maintien dans la voie) s'allume en vert pendant son fonctionnement.



S03178




REMARQUE

- Si vous ne faites que poser légèrement vos mains sur le volant pendant un certain temps ou si vous ne le manœuvrez pas, la fonction s'annulera temporairement.  (indicateur d'assistance au maintien dans la voie) s'allume de nouveau en blanc. De plus, le message d'annulation de l'assistance au maintien dans la voie s'affiche sur l'écran.
- La fonction de prévention de sortie de voie fonctionne lorsque le système détermine que le véhicule va sortir de la voie si vous continuez à conduire de la même manière. Par conséquent, il se met en marche plus tôt que l'alerte de sortie de voie (⇒ reportez-vous à la page 76). Cela peut dépendre du milieu environnant et de l'état de la route.
- L'indicateur de voie peut ne s'allumer que du côté gauche ou droit en mode de veille et en cours de fonctionnement.
-  (indicateur d'assistance au maintien dans la voie) qui s'allume en blanc reste dans le même état lorsque le contacteur d'allumage est placé sur arrêt, même si la mise sur arrêt de ce dernier sert à arrêter le moteur avant de le redémarrer.

■ Annulation de la fonction de prévention de sortie de voie


● Annulation par action du conducteur (si aucun bip ne retentit)

L'opération suivante annule la fonction de prévention de sortie de voie.

Si la fonction est annulée,  (indicateur d'assistance au maintien dans la voie) et l'indicateur de voie s'éteignent sur la zone d'affichage EyeSight.

- Appuyez sur la touche  (assistance au maintien dans la voie).


L'une des opérations suivantes annule temporairement la fonction de prévention de sortie de voie.

Pendant l'annulation temporaire de la fonction,  (indicateur d'assistance au maintien dans la voie) s'allume en blanc sur la zone d'affichage EyeSight et l'indicateur de voie s'éteint.

- Pression sur la pédale de frein
- Actionnement du levier de clignotants de direction
- Lorsque le système détermine que le conducteur manœuvre le volant pour effectuer un changement de voie.
- Activation de la commande des feux de détresse

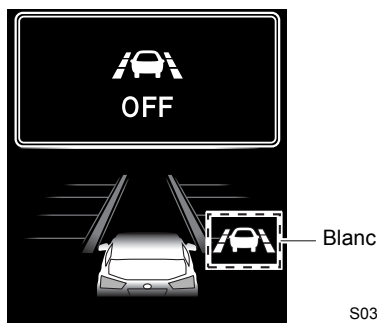
● Annulation automatique par le système (un bip sonore retentit)

Dans les conditions suivantes, un bip retentit et la fonction de prévention de sortie de voie est temporairement annulée.

Pendant l'annulation temporaire de la fonction,  (indicateur d'assistance au maintien dans la voie) s'allume en blanc sur la zone d'affichage EyeSight et l'indicateur de voie passe au gris.

De plus, le message d'annulation de l'assistance au maintien dans la voie s'affiche sur l'écran.

- Lorsque le système ne parvient pas à détecter la voie.
- L'essuie-glace de pare-brise fonctionne à une vitesse élevée.
- La vitesse du véhicule est inférieure à environ 55 km/h (34 MPH) ou supérieure à environ 150 km/h (93 MPH).
- Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction est activé(e).
- La portière du conducteur, du passager avant ou le hayon est ouvert(e).
- La ceinture de sécurité du siège du conducteur est détachée.
- Le levier sélecteur est mis sur une position autre que **D** ou **M**.
- Le frein de stationnement est serré.




S03179

- Le système n'a pas pu détecter de manœuvre du volant par le conducteur pendant un certain temps.


- Lorsque le système n'a détecté aucune manœuvre du volant, l'écran d'interruption apparaît sur l'affichage des instruments de bord. L'écran d'interruption reste affiché jusqu'à ce que le système détecte une manœuvre du volant. Si le système ne peut toujours pas détecter de manœuvre du volant, la fonction de prévention de sortie de voie est temporairement annulée.



S02406

- Lorsque vous entrez dans un virage serré.
- Lorsque vous conduisez dans un virage serré.
- Lorsque le système détermine qu'il est difficile de maintenir l'assistance de la direction en raison de l'état de la route.
- Lorsque le système détermine qu'il est difficile d'actionner l'assistance de la direction en raison d'un autre système.
- Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané. ( (indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight: blanc) s'allume.)


⇒ Reportez-vous à la page 101.

- Lorsque le système EyeSight est défaillant. ( (indicateur d'avertissement EyeSight: jaune) s'allume.)

⇒ Reportez-vous à la page 100.

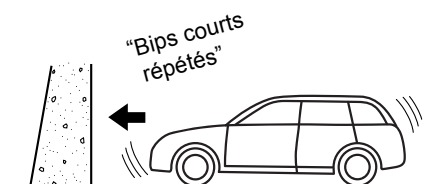


REMARQUE

Si la fonction est automatiquement annulée durant l'état de veille ( (indicateur d'assistance au maintien dans la voie) s'allume en blanc), aucun bip ne retentit.

Gestion de l'accélérateur avant collision

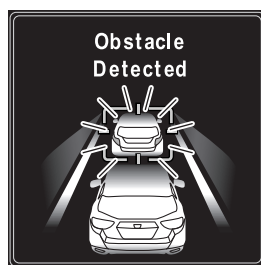
Lorsqu'un obstacle est détecté devant le véhicule, et que celui-ci est à l'arrêt ou roule lentement, si le système détermine que la pédale d'accélérateur a été sollicitée excessivement (erreur de conduite), il réduit notablement la puissance délivrée par le moteur pour faire ralentir le véhicule à une vitesse inférieure à la normale, afin d'accorder au conducteur davantage de temps pour freiner ou manœuvrer.



S01125

Pendant l'activité du système, un avertisseur sonore émet plusieurs bips courts et la mention "Obstacle Detected" (obstacle détecté) apparaît sur la zone d'écran d'avertissement de l'affichage des instruments de bord.

Cette fonction n'intervient que lorsque le levier sélecteur se trouve sur la position **D** ou **M**.



S03176



Ne vous fiez pas excessivement à la gestion de l'accélérateur avant collision. La gestion de l'accélérateur avant collision ne permet pas d'éviter les collisions dans tous les cas. Avant de démarrer le véhicule et de rouler, pensez toujours à vérifier la position du levier sélecteur ainsi que les positions respectives des pédales, et observez la zone environnante. Si vous ne comptez que sur la gestion de l'accélérateur avant collision, un accident risque de se produire.

- La gestion de l'accélérateur avant collision n'est pas conçue pour tenir le véhicule à l'arrêt.
- La gestion de l'accélérateur avant collision ne diminue pas l'accélération dans toutes les situations. Elle n'est pas non plus conçue pour empêcher les collisions.
- La gestion de l'accélérateur avant collision intervient lorsqu'un obstacle est détecté à l'avant. Cette fonction ne diminue cependant pas l'accélération si aucun obstacle n'est détecté (à l'approche d'une falaise, etc.)
- Ne sollicitez pas trop la pédale d'accélérateur lorsqu'il y a des obstacles à proximité. Il est dangereux de se fier exclusivement à la gestion de l'accélérateur avant collision pour commander l'accélération: un accident pourrait en résulter.

- Si votre véhicule est prisonnier sur un passage à niveau et que vous tentez de sortir en enfonçant la barrière, la caméra stéréo peut considérer la barrière comme un obstacle et provoquer l'activation du système de gestion de l'accélérateur avant collision. Dans une telle situation, restez calme, continuez d'enfoncer la pédale d'accélérateur ou désactivez le système de gestion de l'accélérateur avant collision.

⇒ Reportez-vous à la page 75.

- Selon les conditions suivantes, la gestion de l'accélérateur avant collision est susceptible de ne pas s'activer:

- Éloignement de l'obstacle, différence de vitesse et déplacement horizontal
- État de détection de la caméra stéréo

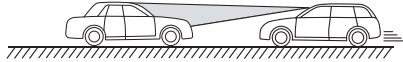
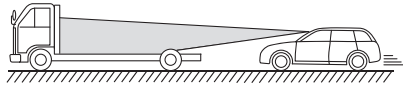
La fonction risque particulièrement de ne pas s'activer dans les cas suivants:

- Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent ou brouillard dense)
- Lorsque la visibilité est gênée par la présence de sable ou de fumée en suspension dans l'air
- Lorsque l'éclairage est faible en soirée, au petit matin, ou durant la nuit
- En zone sombre (parking intérieur, etc.)
- Lorsqu'un obstacle se trouve hors du champ éclairé par les phares
- Lorsque vous êtes ébloui par une forte lumière venant de l'avant (par exemple soleil au petit matin ou en soirée, faisceaux de phares, etc.)
- Lorsque le pare-brise est embué, rayé ou couvert de neige, de saleté, de poussière ou de gel, ou qu'il est affecté d'une autre manière.
- Lorsque le pare-brise est mal essuyé pendant ou après utilisation du lave-glace
- Lorsque les obstacles ne peuvent pas être correctement reconnus en raison de la présence de gouttelettes d'eau (de pluie ou du lave-glace) sur le pare-brise, ou de l'obstruction du champ de vision couvert par la caméra stéréo par les balais d'essuie-glace
- Lorsque le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)
- En présence d'obstacles bas (mur bas, barrière de protection, véhicule bas, etc.)
- Lorsqu'un obstacle est plus petit que la limite inférieure de détection de la caméra stéréo
 - En présence d'enfants ou d'animaux de petite taille.
 - En présence de piétons assis ou allongés

Suite à la page suivante ⇒

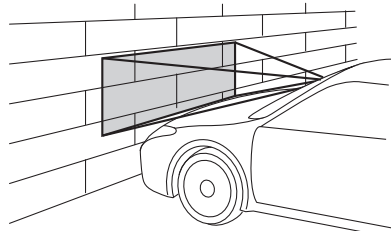
⇒ Suite de la page précédente

- Lorsque la partie arrière la plus proche de votre véhicule est trop petite ou trop proche (comme une remorque ou un véhicule en approche), le système risque de ne pas reconnaître la partie de ce véhicule qui est la plus proche de votre.



S02134

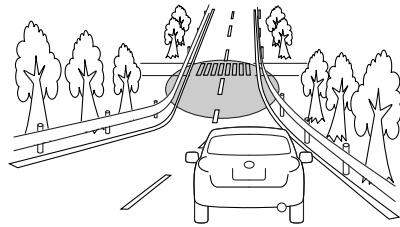
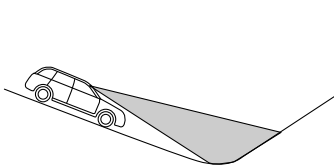
- Lorsque vous vous trouvez face à une clôture ou un mur, etc., présentant un motif uniforme (rayures, briques, etc.) ou dépourvu de tout motif
- Lorsque vous vous trouvez face à un mur ou une porte en verre, ou à un miroir
- Lorsqu'un obstacle (autre véhicule, deux roues, piéton, enfant ou animal, etc.) traverse la voie par le côté ou surgit brusquement
- Lors du démarrage, si vous changez de voie de circulation, plaçant votre véhicule juste derrière un obstacle
- Dans des virages serrés, sur des montées ou descentes prononcées
- Lorsque le système interprète une sollicitation de la direction par le conducteur comme une manœuvre d'évitement
- Pour votre sécurité, veuillez ne pas tester la gestion de l'accélérateur avant collision seule. Elle risque de fonctionner de manière incorrecte et de provoquer un accident.



S00653

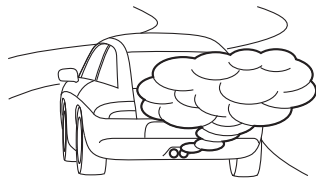
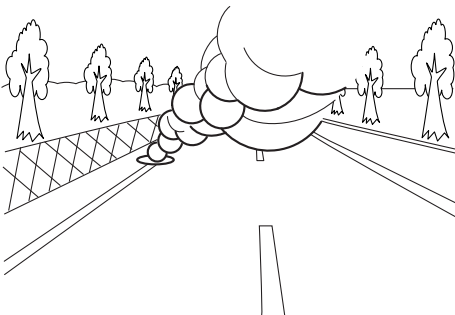


- Si l'une des situations suivantes se présente, désactivez la gestion de l'accélérateur avant collision. Dans le cas contraire, la gestion de l'accélérateur avant collision pourrait s'activer de façon intempestive.
 - Lorsque le véhicule est remorqué
 - Lorsque le véhicule est chargé sur un plateau
 - Lors de l'utilisation d'un dynamomètre, de rouleaux ou d'un équipement similaire
 - Lorsque le véhicule est levé, le moteur démarré et les roues mises librement en rotation
 - Lorsque vous passez à hauteur de bannières accrochées, de drapeaux ou de branches, ou lorsqu'une végétation touffue/élevée effleure le véhicule
- Dans les situations suivantes, la gestion de l'accélérateur avant collision est susceptible d'intervenir. Efforcez-vous donc de conduire prudemment.
 - Lorsque votre véhicule est proche du véhicule situé devant
 - Lorsque vous passez un portail automatique
 - Lorsque votre véhicule se trouve sur une route présentant de fréquents changements d'angle de pente



S01264

- Lorsque vous passez au-travers de nuages de vapeur ou de fumée

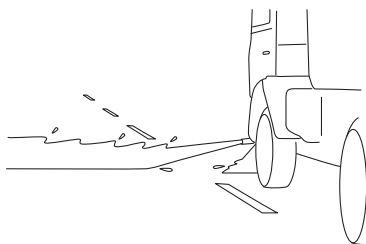
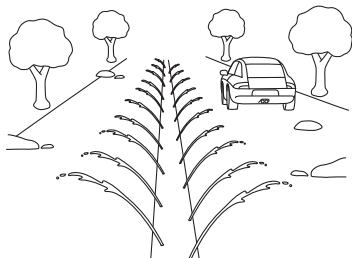


S00652

Suite à la page suivante ⇒

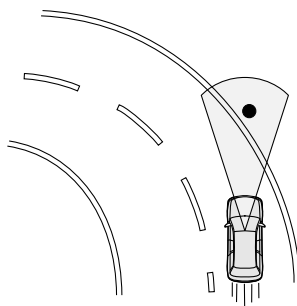
⇒ Suite de la page précédente

- Lorsque vous passez au travers d'éclaboussures d'eau venant d'arroseurs routiers ou d'arroseurs de déneigement sur la route



S02636

- Lorsque vous conduisez par mauvais temps, comme par exemple lors de fortes chutes de neige ou de tempêtes de neige
- Lorsqu'un obstacle se trouve dans un virage ou à une intersection
- Lorsque vous passez à proximité d'un véhicule ou d'un objet
- Lorsque vous vous arrêtez très près d'un mur ou d'un véhicule situé devant



S02669



REMARQUE

- Lorsque la pédale d'accélérateur est enfoncée pendant environ 3 secondes, la gestion de l'accélérateur avant collision est progressivement libérée.
- La désactivation du système de freinage avant collision est accompagnée par celle de la gestion de l'accélérateur avant collision.

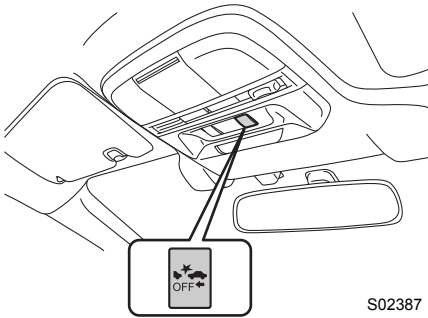
⇒ Reportez-vous à la page 35.

Désactivation de la gestion de l'accélérateur avant collision

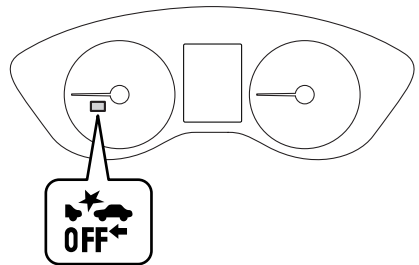
Appuyez pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision pour désactiver le système de gestion de l'accélérateur avant collision. Lorsqu'un bip court retentit, cette fonction est désactivée et le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision du tableau de bord s'allume.

Pour réactiver le système, appuyez une nouvelle fois pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision. Lorsque cette commande est activée, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision du tableau de bord s'éteint.

⇒ Reportez-vous à la page 36.



S02387



S02407



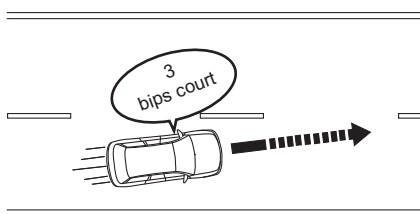
REMARQUE

- La désactivation de la gestion de l'accélérateur avant collision est accompagnée par celle du système de freinage avant collision.
- Même lorsque la gestion de l'accélérateur avant collision est désactivée, si le contacteur d'allumage est placé sur arrêt et le moteur redémarré, la gestion de l'accélérateur avant collision sera activée. Par défaut, la gestion de l'accélérateur avant collision est sur "ON" à chaque redémarrage du moteur.

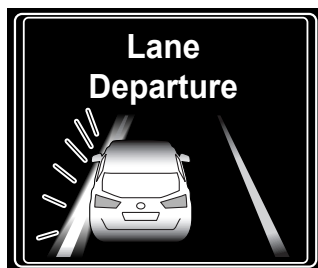
Alerte de sortie de voie

Lorsque la vitesse du véhicule est d'environ 50 km/h (30 MPH) ou plus, cette fonction avertit le conducteur si le système établit que le véhicule est sur le point de quitter la voie de circulation.

Lorsque l'alerte de sortie de voie intervient, un avertisseur sonore émet 3 bips courts, et les écrans d'interruption s'affichent.



S02416



S02408

* L'illustration représente un véhicule sur le point de traverser la ligne de gauche.



DANGER

L'alerte de sortie de voie ne fonctionne pas dans toutes les situations. Elle ne ramène pas non plus automatiquement le véhicule sur sa voie d'origine. Si le conducteur se fie exclusivement à l'alerte de sortie de voie pour tenir le véhicule sur sa voie, il risque de la quitter et de provoquer un accident.

L'alerte de sortie de voie intervient lorsqu'elle détecte les marquages de voie. Cette fonction n'est cependant pas capable de détecter le bord de la route (talus, caniveau, etc.) et d'avertir le conducteur.

**ATTENTION**

Dans les situations suivantes, l'alerte de sortie de voie risque de ne pas intervenir:

- La vitesse du véhicule est d'environ 50 km/h (30 MPH) ou moins.
- Lors d'un braquage significatif du volant vers la gauche ou la droite
- Lorsque le véhicule roule autour d'un virage dont le rayon est de 300 m (0,18 miles) ou moins.
- Lorsque la pédale de frein est enfoncée ou immédiatement après
- Lorsque la distance de sécurité avec le véhicule situé devant est courte
- Pendant l'utilisation des clignotants et durant environ 4 secondes après le retour du levier de clignotants en position de repos
- Après intervention de l'alerte de sortie de voie, lorsque le véhicule ne s'est pas recentré dans sa voie
- La voie est étroite.
- Lorsque la caméra a des difficultés à détecter les marquages de voie
 - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
 - Les marquages de voie sont jaunes.
 - Les marquages de voie sont difficiles à détecter car ils sont d'une couleur similaire à celle de la route.
 - Les marquages de voie sont fins.

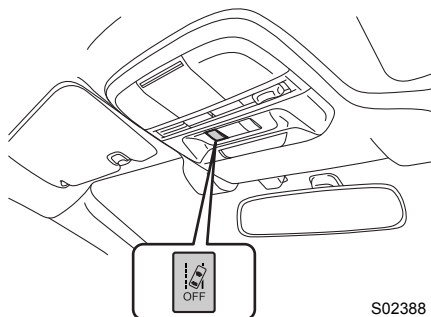
**REMARQUE**

- Dans les situations suivantes, la détection de voie de circulation peut être erronée, déclenchant une alerte de sortie de voie intempestive.
 - En cas d'empreintes de pneus sur route mouillée ou enneigée
 - En cas de limites entre neige et asphalte, de traces de réparation de la chaussée, etc.
 - En cas d'ombres projetées par les glissières de sécurité
 - Lorsque les marquages de voie sont peints en double
 - Lorsque certains marquages de voie sont des résidus de travaux routiers ou de la route précédente.
 - Lorsque le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie est allumé, l'alerte de sortie de voie est inactive.
- ⇒ Reportez-vous à la page 79.

Désactivation de l'alerte de sortie de voie

Pour arrêter l'alerte de sortie de voie, appuyez sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie pendant au moins 2 secondes. Lorsqu'un bip court retentit, cette fonction est désactivée et le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie du tableau de bord s'allume.

Pour réactiver cette fonction, appuyez de nouveau pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie. Lorsque cette fonction est activée, le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'éteint.



S02388



REMARQUE

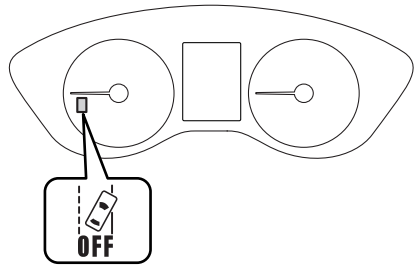
- L'alerte de dérive sur la voie se désactive en même temps que l'alerte de sortie de voie.
- L'état ON/OFF de l'alerte de sortie de voie est rétabli lorsque vous redémarrez le moteur.

■ Témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie

Ce témoin s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON; environ 7 secondes après le démarrage du moteur, il s'éteint ou reste allumé selon l'état actuel (ON ou OFF). Il s'allume lorsque la fonction d'alerte de sortie de voie est désactivée.

Il s'allume également dans les conditions suivantes.

- Lorsque le système EyeSight est défaillant
⇒ Reportez-vous à la page 100.
- Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané
⇒ Reportez-vous à la page 101.

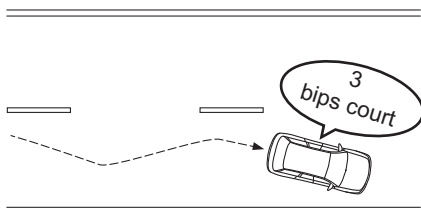


S02409

Alerte de dérive sur la voie

Cette fonction détecte le louvoiement ou la dérive sur la voie et avertit le conducteur. L'alerte de dérive intervient, un avertisseur sonore émet 3 bips courts, et les écrans d'interruption s'affichent.

Cette fonction s'active lorsque la vitesse du véhicule dépasse environ 60 km/h (37 MPH) et se désactive lorsque la vitesse du véhicule chute à environ moins de 40 km/h (25 MPH). La fonction se réactive lorsque la vitesse du véhicule augmente et dépasse 60 km/h (37 MPH) environ.



S02417



S02410



L'alerte de dérive sur la voie ne fonctionne pas dans toutes les situations. Elle ne corrige pas non plus le louvoiement automatiquement. Il est dangereux de se fier exclusivement à l'alerte de dérive sur la voie pour empêcher le louvoiement: un accident pourrait en résulter.



Dans les conditions suivantes, l'alerte de dérive sur la voie est susceptible de ne pas fonctionner.

- Lorsque vous conduisez sur une route sinueuse
- Lorsque la vitesse du véhicule change de manière significative
- Juste après un changement de voie
- Lorsque la caméra stéréo EyeSight a des difficultés à détecter les marquages de voie
 - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
 - Les marquages de voie sont jaunes.
 - Les marquages de voie sont difficiles à détecter car ils sont d'une couleur similaire à celle de la route.
 - Les marquages de voie sont fins.

**REMARQUE**

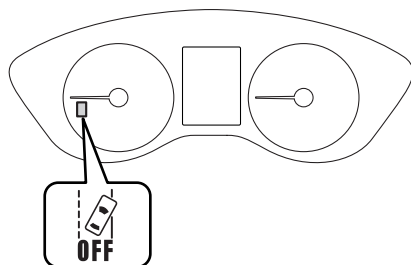
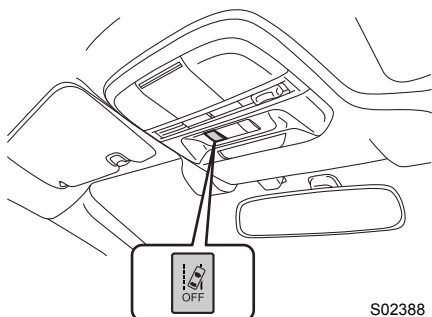
- La détection du louvoisement repose sur plusieurs minutes de données de conduite antérieures. Le louvoisement ne sera pas détecté immédiatement après que le véhicule commence à louvoyer. De plus, l'alerte risque de continuer un certain temps même après la fin du louvoisement.
- L'alerte de dérive sur la voie n'est qu'une fonction servant à avertir le conducteur. Lorsque le conducteur est fatigué, qu'il n'est pas concentré sur la route ou qu'il ne fait pas suffisamment attention à la conduite, il doit faire en sorte de faire des pauses aussi souvent que nécessaire.
- Dans les conditions suivantes, le système d'alerte de dérive sur la voie ne fonctionnera pas.
 - Lorsque l'assistance au maintien dans la voie est actionné
⇒ Reportez-vous à la page 61.
 - Lorsque le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie est allumé
⇒ Reportez-vous à la page 79.

Désactivation de l'alerte de dérive sur la voie

Pour désactiver l'alerte de dérive sur la voie, appuyez sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie pendant au moins 2 secondes. Lorsqu'un bip court retentit, cette fonction est désactivée et le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie du tableau de bord s'allume.

Pour réactiver cette fonction, appuyez de nouveau pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie. Lorsque cette fonction est activée, le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'éteint.

⇒ Reportez-vous à la page 79.



REMARQUE

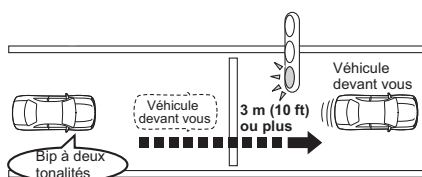
- L'alerte de sortie de voie se désactive en même temps que l'alerte de dérive sur la voie.
- L'état ON/OFF de l'alerte de dérive sur la voie est rétabli lorsque vous redémarrez le moteur.

Alerte de démarrage du véhicule devant vous

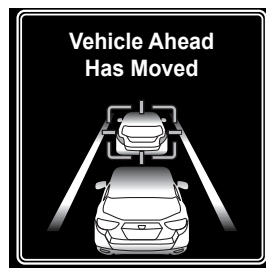
Lorsque le véhicule arrêté devant le vôtre commence à se déplacer, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous avertit le conducteur en allumant un indicateur sur l'affichage des instruments de bord et en déclenchant un avertisseur sonore. Lorsque vous êtes arrêté derrière un autre véhicule (pendant plus de quelques secondes avec une distance de sécurité d'environ 10 m (32 ft)), le système continue de détecter le véhicule situé devant et cette alarme intervient si ce dernier a démarré et parcouru environ 3 m (10 ft) ou plus alors que le vôtre est toujours immobile.

Cette fonction n'intervient que lorsque le levier sélecteur se trouve sur la position **D**, **M** ou **N**.

Lorsque l'alerte de démarrage du véhicule devant vous intervient, un avertisseur sonore émet un bip à deux tonalités et les écrans d'interruption s'affichent.



S01266



S02411

**DANGER**

Même après l'émission d'alertes sonores et par l'affichage d'un indicateur, assurez-vous de vérifier soigneusement la zone autour du véhicule avant de démarrer. Se fier uniquement à l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être la cause d'un accident.



REMARQUE

- Le réglage de l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être activé ou désactivé.
⇒ Reportez-vous à la page 103.
- Dans les conditions suivantes, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous est susceptible d'intervenir même lorsque le véhicule situé devant est toujours à l'arrêt, ou de ne pas intervenir même après que ce dernier ait commencé à avancer:
 - Un deux roues ou un objet similaire passe entre votre véhicule et le véhicule arrêté devant vous.
 - Les conditions météorologiques ou de circulation risquent d'affecter la détection du véhicule situé devant.
 - Lorsque la caméra stéréo EyeSight a perdu la trace du véhicule situé devant.
- Dans les conditions suivantes, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous ne s'active pas.
 - Lorsque le système EyeSight est défaillant
⇒ Reportez-vous à la page 100.
 - Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané
⇒ Reportez-vous à la page 101.

Régulateur de vitesse classique

À propos du régulateur de vitesse classique

Le régulateur de vitesse classique est un système d'assistance à la conduite conçu pour améliorer le confort sur autoroutes, voies rapides, et autoroutes internationales. Il permet de rouler à une vitesse constante dont la valeur est définie par le conducteur. Veuillez faire attention à ne pas dépasser les limites de vitesse autorisées.





DANGER

- Contrairement au comportement avec le régulateur de vitesse adaptatif, le système n'assure pas de surveillance pour maintenir une distance de sécurité lorsque le régulateur de vitesse classique est en service.
Soyez vigilant et, le cas échéant, appuyez sur la pédale de frein afin de ralentir et de maintenir une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant.
- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse classique dans les conditions suivantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
 - Routes à circulation dense ou avec des virages serrés
Il peut être difficile de conserver une vitesse appropriée à de telles conditions de conduite.
 - Chaussées glissantes, couvertes de neige ou surfaces glissantes
Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
 - Descentes prononcées
La vitesse sélectionnée du véhicule pourrait être dépassée.
 - Descente prononcée et longue
Les freins risquent de surchauffer.
- Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse classique, réglez toujours la vitesse en fonction des limitations de vitesse, de la circulation, des conditions de la route, et d'autres conditions.






ATTENTION

Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse, assurez-vous de vérifier la zone d'affichage EyeSight afin de confirmer le mode de régulateur de vitesse sélectionné: régulateur de vitesse adaptatif ou régulateur de vitesse classique.

- Si le régulateur de vitesse adaptatif est sélectionné,  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) s'allume.
- Si le régulateur de vitesse classique est sélectionné,  (indicateur de régulateur de vitesse classique) s'allume.





REMARQUE


- À l'activation initiale de la touche  (régulateur de vitesse), le système est lancé en mode de régulateur de vitesse adaptatif.
- Pour changer le mode du régulateur de vitesse, appuyez pendant au moins 2 secondes sur la touche  /  (réglage de distance de sécurité).
(Cette commande n'est valide que lorsque la commande principale de régulateur de vitesse est en service alors qu'aucun des modes de régulateur de vitesse adaptatif et de régulateur de vitesse classique n'est en service.)
- Le régulateur de vitesse classique peut être utilisé même lorsque le système EyeSight est temporairement désactivé.

Utilisation du régulateur de vitesse classique

■ Mise en service du régulateur de vitesse classique

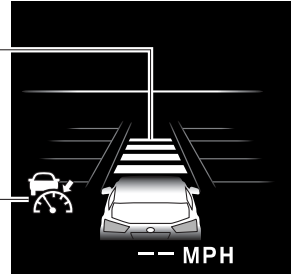
(1) Mise du régulateur de vitesse classique en mode d'attente.

Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse). À ce moment,  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) (blanc) ainsi que le témoin de réglage de distance de sécurité apparaissent sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord. L'affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule affiche la mention "-- MPH (- - - km/h)".

Lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée, le système passe toujours en mode de régulateur de vitesse adaptatif.

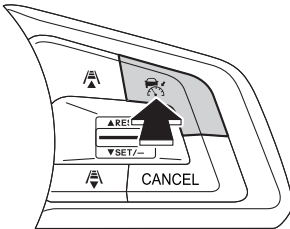
Témoin de réglage de distance de sécurité

Indicateur de régulateur de vitesse adaptatif (blanc)



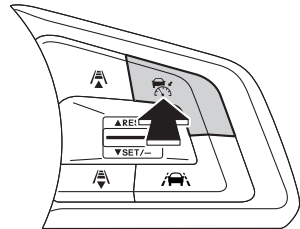
S03067

Modèles sans assistance au maintien dans la voie




S02438

Modèles équipés de l'assistance au maintien dans la voie






S02390

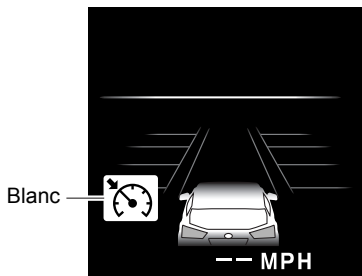
Une pression supplémentaire sur la touche  (régulateur de vitesse) fait disparaître l'affichage EyeSight. De plus, cet affichage s'éteint automatiquement à l'arrêt du moteur.

(2) Passage au régulateur de vitesse classique.

Pour passer du mode de régulateur de vitesse adaptatif au mode de régulateur de vitesse classique, appuyez sur la touche

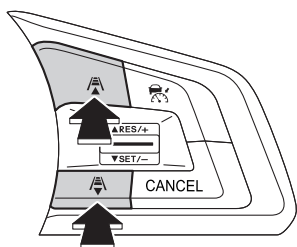
 /  (réglage de distance de sécurité) pendant au moins 2 secondes. Un avertisseur sonore émet un bip court.

À ce moment, le témoin de réglage de distance de sécurité sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord s'éteint et  (indicateur de régulateur de vitesse classique) (blanc) s'affiche.



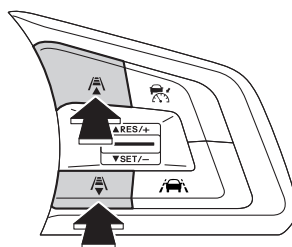
S03154

Modèles sans assistance au maintien dans la voie



S02662

Modèles équipés de l'assistance au maintien dans la voie

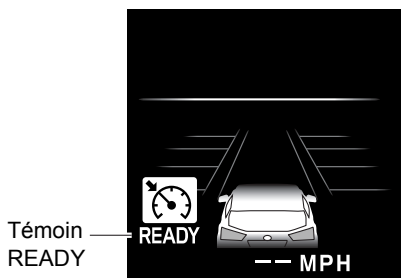


S02657

Réglage du mode d'activation:

Le régulateur de vitesse classique peut être réglé lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies et que **READY** (témoin **READY**) est affiché sur la zone d'affichage EyeSight.

- Toutes les portières (sauf le hayon/coffre) sont fermées.
- La ceinture de sécurité du conducteur est attachée.
- Le levier sélecteur est sur la position **D** ou **M**.
- La pédale de frein n'est pas enfoncée.
- La route n'est pas très en pente.
- Le volant n'a pas été tourné de manière significative vers la droite ou la gauche.
- La vitesse du véhicule est comprise entre 30 km/h (20 MPH) et 145 km/h (90 MPH) environ*.




S02711

*: Pour les modèles pour le Mexique et la Colombie, environ 30 km/h et 200 km/h.

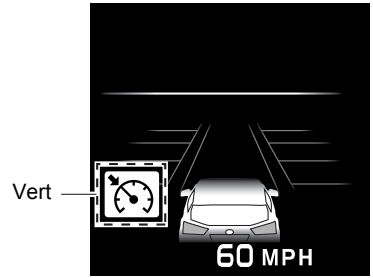
- Le frein de stationnement est desserré.

(3) Pour atteindre la vitesse de votre choix, actionnez la pédale d'accélérateur.

(4) Appuyez sur la touche “SET/-” ou “RES/+” du groupe RES/SET lorsque la vitesse du véhicule est comprise entre environ 30 km/h (20 MPH) et 145 km/h (90 MPH)*. La vitesse à laquelle le véhicule roule au moment où la touche est enfoncée devient la vitesse sélectionnée du véhicule, et la conduite à vitesse constante est lancée.

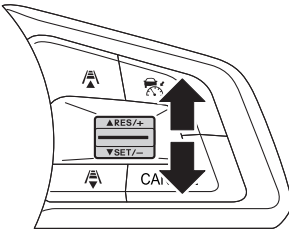
READY (témoin READY) s'éteint, et  (indicateur de régulateur de vitesse classique) passe du blanc au vert. La vitesse sélectionnée du véhicule est également affichée.

*: Pour les modèles pour le Mexique et la Colombie, environ 30 km/h et 200 km/h.



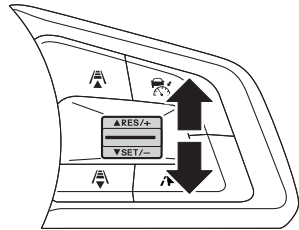
S03180

Modèles sans assistance au maintien dans la voie



S02659

Modèles équipés de l'assistance au maintien dans la voie



S02654

**DANGER**



- L'alerte “Obstacle Detected (Obstacle détecté)” n'intervient pas tant que le régulateur de vitesse classique est en marche.
- Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse classique, réglez toujours la vitesse en fonction des limitations de vitesse, de la circulation, des conditions de la route, et d'autres conditions.

**ATTENTION**

En mode de régulateur de vitesse classique, il n'y a aucune commande d'accélération et de freinage par surveillance du véhicule situé devant. Utilisez les pédales d'accélérateur et de frein si nécessaire.



REMARQUE

- En descente, le freinage automatique peut intervenir afin de maintenir la vitesse sélectionnée du véhicule.
- Lorsque vous conduisez dans un virage, le véhicule risque de ne pas accélérer, voire de ralentir même si la vitesse sélectionnée est supérieure à la vitesse actuelle du véhicule.
- Pour revenir au régulateur de vitesse adaptatif, annulez le régulateur de vitesse classique puis appuyez brièvement sur la touche  /  (réglage de distance de sécurité). Un avertisseur sonore retentit (un bip court) lors du passage au régulateur de vitesse adaptatif.

■ Augmentation de la vitesse sélectionnée du véhicule

Les deux méthodes suivantes permettent d'augmenter la vitesse sélectionnée du véhicule.

● Via le groupe RES/SET

- Enfoncez brièvement le côté "RES/+"

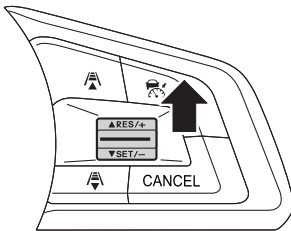
À chaque pression sur le côté "RES/+", la vitesse sélectionnée du véhicule augmente au prochain incrément de 5 km/h (5 MPH).

- Maintenez le côté "RES/+” enfoncé

Une pression maintenue sur le côté "RES/+” augmente la vitesse sélectionnée du véhicule par incréments de 1 km/h (1 MPH).

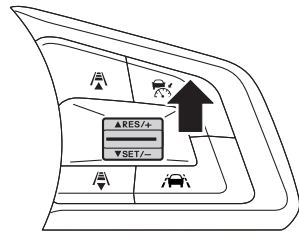
Actionner le groupe modifie la vitesse sélectionnée du véhicule sur l’affichage des instruments de bord.

Modèles sans assistance au maintien dans la voie



S02660

Modèles équipés de l'assistance au maintien dans la voie



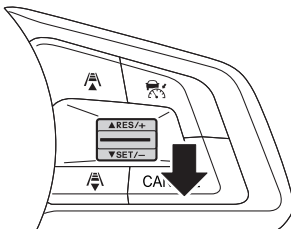
S02655

● Modification via la pédale d'accélérateur

Utilisez la pédale d'accélérateur pour augmenter la vitesse du véhicule.

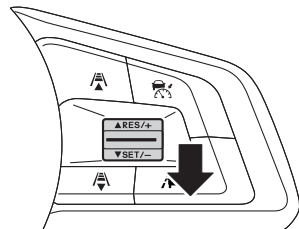
Une fois la vitesse de votre choix atteinte, appuyez sur la touche "SET/-" du groupe RES/SET. La nouvelle vitesse est définie lorsque la touche est relâchée.

Modèles sans assistance au maintien dans la voie



S02661

Modèles équipés de l'assistance au maintien dans la voie



S02656

■ Diminution de la vitesse sélectionnée du véhicule

● Via le groupe RES/SET

- Enfoncez brièvement le côté “SET/-”

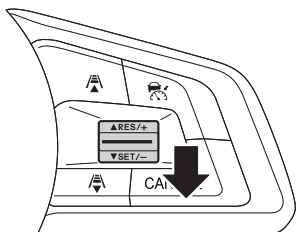
À chaque pression sur le côté “SET/-”, la vitesse sélectionnée du véhicule diminue au prochain décrétement de 5 km/h (5 MPH).

- Maintenez le côté “SET/-” enfoncé

Une pression maintenue sur le côté “SET/-” diminue la vitesse sélectionnée du véhicule par décréments de 1 km/h (1 MPH).

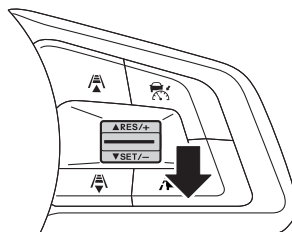
Actionner le groupe modifie la vitesse sélectionnée du véhicule sur l’affichage des instruments de bord.

Modèles sans assistance au maintien dans la voie




S02661

Modèles équipés de l’assistance au maintien dans la voie



S02656

● Modification via la pédale de frein


- (1) Appuyez sur la pédale de frein pour diminuer la vitesse du véhicule. Le régulateur de vitesse classique sera annulé et  (indicateur de régulateur de vitesse classique) passera du vert au blanc.
- (2) Une fois la vitesse de votre choix atteinte, appuyez sur la touche “SET/-” du groupe RES/SET. La vitesse au moment de la pression sur la touche sera définie comme la nouvelle vitesse du véhicule, et apparaîtra dans la zone d’affichage EyeSight.

■ Accélération momentanée

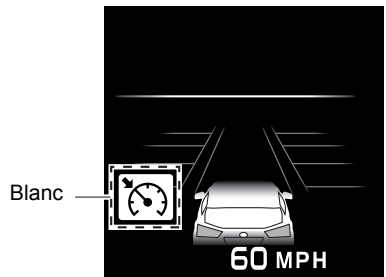
Appuyez sur la pédale d’accélérateur pour accélérer momentanément.

Lorsque la pédale d’accélérateur est relâchée, le véhicule revient à la vitesse sélectionnée.

■ Ralentissement momentané

Pour ralentir temporairement, appuyez sur la pédale de frein. Le régulateur de vitesse classique est annulé lorsque la pédale de frein est enfoncée. Tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight,  (indicateur de régulateur de vitesse classique) passe du vert au blanc.

Relâchez la pédale de frein et appuyez sur la touche "RES/+" du groupe RES/SET pour réinitialiser la vitesse cible sélectionnée du véhicule.



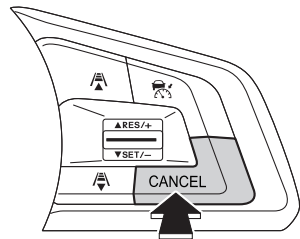
S03181

■ Désactivation du régulateur de vitesse classique




● Annulation manuelle per le conducteur (modèles sans assistance au maintien dans la voie)

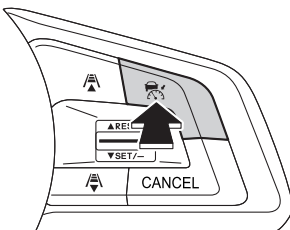
Toutes les méthodes suivantes permettent d'annuler le régulateur de vitesse classique.

- Appuyez sur la touche CANCEL.

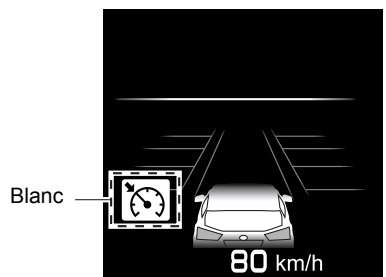


S02663

- Appuyez sur la pédale de frein.  (indicateur de régulateur de vitesse classique) passe du vert au blanc tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.
- Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse).  (indicateur de régulateur de vitesse classique) s'éteindra et le régulateur de vitesse classique sera désactivé.



S02438




S03182


● Annulation manuelle par le conducteur (modèles avec assistance au maintien dans la voie)



Toutes les méthodes suivantes permettent d'annuler le régulateur de vitesse classique.

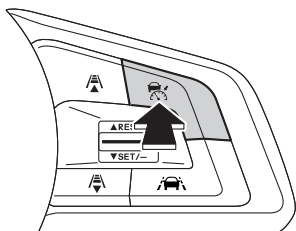
- Appuyez sur la pédale de frein.

 (indicateur de régulateur de vitesse classique) passe du vert au blanc tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

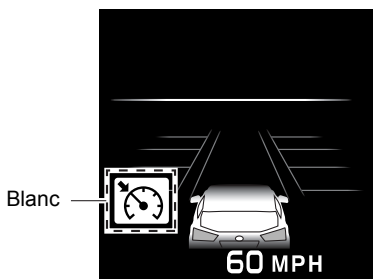
- Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse).

 (indicateur de régulateur de vitesse classique) passe du vert au blanc tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

Lorsque vous appuyez à nouveau sur la touche ,  (indicateur de régulateur de vitesse classique) sera éteint et le régulateur de vitesse classique sera désactivé.




S02390



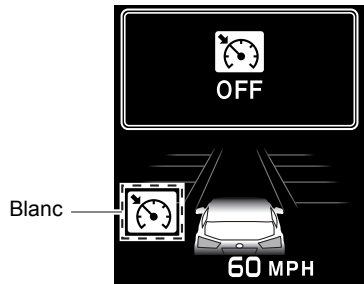
S03181

● Annulation automatique par le système

Dans les cas suivants, un avertisseur sonore émet un bip court et un bip long et la fonction de régulateur de vitesse est automatiquement annulée.  (indicateur de régulateur de vitesse classique) passe du vert au blanc. De plus, le message d'annulation du régulateur de vitesse classique s'affiche sur l'écran.

Une fois les situations suivantes corrigées, recommencez la mise en service du régulateur de vitesse afin de réactiver cette fonction.

- Le levier sélecteur a été placé sur une position autre que **D** ou **M**.
- La vitesse du véhicule descend à environ 25 km/h (16 MPH) ou moins (en raison de l'inclinaison d'une pente en montée ou pour une autre raison).
- La vitesse du véhicule augmente à environ 160 km/h (100 MPH)* ou plus.
*: Pour les modèles pour le Mexique et la Colombie, 220 km/h.
- Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction est activé(e).
- Une portière (autre que le hayon/couvercle de coffre) a été ouverte.
- La ceinture de sécurité du conducteur est détachée.
- Le système EyeSight subit un dysfonctionnement. (⇒ Reportez-vous à la page 100, "Dysfonctionnement du système EyeSight et arrêt momentané".)
- Le volant est tourné de manière significative vers la droite ou vers la gauche.
- L'inclinaison de la route est prononcée.
- Le freinage secondaire avant collision s'est activé.
- Le frein de stationnement est serré.



S03183

**DANGER**

N'utilisez pas le régulateur de vitesse classique sur des routes glissantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.

**ATTENTION**

Lorsque vous mettez le levier sélecteur sur la position **N**, le régulateur de vitesse classique est automatiquement annulé. Ne placez pas le levier sur la position **N** sauf en cas d'urgence. Autrement, le frein moteur risque de ne pas fonctionner, ce qui pourrait provoquer un accident.



REMARQUE

- En cas de dysfonctionnement du système EyeSight, l'indicateur d'avertissement EyeSight apparaît sur l'affichage des instruments de bord et le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision ainsi que le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument. Dans ce cas, gardez le véhicule dans un endroit sûr, arrêtez le moteur et redémarrez-le. Si les indicateurs restent allumés après le redémarrage du moteur, le régulateur de vitesse classique est inutilisable. Cette situation ne gêne aucunement la conduite classique; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.

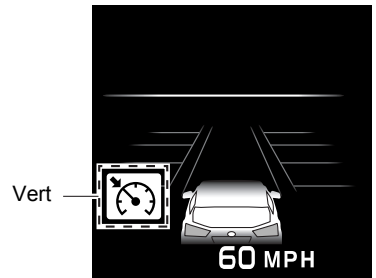
⇒ Reportez-vous à la page 100.

- Après une annulation automatique du régulateur de vitesse classique, le régulateur de vitesse peut être réactivé dès que la défaillance ayant provoqué l'annulation a été corrigée. Si le régulateur de vitesse demeure inutilisable après correction du dysfonctionnement, le système EyeSight peut être défaillant. Cette situation ne gêne aucunement la conduite classique; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.

■ Réactivation d'une vitesse précédemment sélectionnée

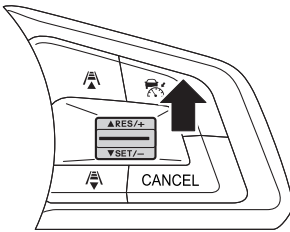
Une vitesse du véhicule précédemment sélectionnée est enregistrée en mémoire. Pour rappeler et rétablir cette vitesse sélectionnée, appuyez sur la touche "RES/+" du groupe RES/SET. (La zone d'affichage EyeSight affiche de nouveau l'état de réglage.)

Le rétablissement est possible à condition qu'une vitesse ait été précédemment sélectionnée et que le véhicule roule actuellement à 30 km/h (20 MPH) environ ou plus.



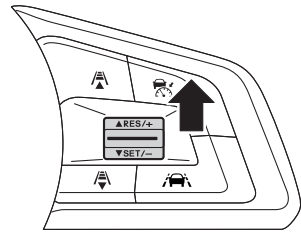
S03180

Modèles sans assistance au maintien dans la voie



S02660


Modèles équipés de l'assistance au maintien dans la voie



S02655



REMARQUE

- La vitesse du véhicule enregistrée en mémoire est effacée dans les cas suivants:
 - Le régulateur de vitesse est désactivé par une pression sur la touche  (régulateur de vitesse).
 - Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction est activé(e).
 - Le mode de régulateur de vitesse classique a été passé au mode de régulateur de vitesse adaptatif.
- Le véhicule roule à la vitesse sélectionnée du véhicule de manière constante, soit entre 30 km/h (20 MPH) et 145 km/h (90 MPH)*.
 - *: Pour les modèles pour le Mexique et la Colombie, 30 km/h et 200 km/h.
- S'il n'y a pas de vitesse du véhicule enregistrée en mémoire (vitesse précédente du véhicule), la vitesse actuelle du véhicule est réglée lorsque la touche "RES/+" du groupe RES/SET est enfoncée.
 - ⇒ Reportez-vous à la page 89.

Liste des tonalités

Tonalité	État	Page de référence
Un seul bip continu	Système de freinage avant collision: Le freinage secondaire est actif.	⇒ Reportez-vous à la page 32.
1 bip court et 1 bip long	Le régulateur de vitesse adaptatif ou le régulateur de vitesse classique est annulé automatiquement.	⇒ Reportez-vous aux pages 56 et 95.
	L'assistance au maintien dans la voie est automatiquement annulée.	⇒ Reportez-vous à la page 68.
Bips courts répétés	Système de freinage avant collision: Le freinage primaire est actif.	⇒ Reportez-vous à la page 32.
	Système de freinage avant collision: L'alerte de distance de sécurité est active.	
	L'alerte "Obstacle Detected (Obstacle détecté)" du régulateur de vitesse adaptatif est active.	⇒ Reportez-vous à la page 59.
	La gestion de l'accélérateur avant collision est active.	⇒ Reportez-vous à la page 70.
3 bips courts	L'alerte de sortie de voie est active.	⇒ Reportez-vous à la page 76.
	L'alerte de dérive sur la voie est active.	⇒ Reportez-vous à la page 80.
3 bips courts et 1 bip long	Système de freinage avant collision: Juste avant que le frein automatique soit relâché lentement par le système après l'arrêt du véhicule par le freinage avant collision.	⇒ Reportez-vous à la page 32.
	Système de régulateur de vitesse adaptatif: Juste avant que le frein automatique soit relâché par le système après l'arrêt du véhicule par le système de régulateur de vitesse adaptatif. Le système de régulateur de vitesse adaptatif arrête le véhicule en s'accordant sur les arrêts du véhicule de tête.	⇒ Reportez-vous à la page 37.

Tonalité	État	Page de référence
1 bip court	L'un des événements suivants est intervenu alors que le régulateur de vitesse adaptatif était en service. - Détection d'un véhicule situé devant*. - Fin de détection d'un véhicule situé devant*.	⇒ Reportez-vous à la page 46.
	Le mode du régulateur de vitesse (régulateur de vitesse adaptatif ↔ régulateur de vitesse classique) est modifié.	⇒ Reportez-vous aux pages 88 et 90.
	Le système EyeSight est défectueux.	⇒ Reportez-vous aux pages 100 et 101.
	Le système EyeSight est en arrêt momentané.	
	Le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision sont activés/désactivés.	⇒ Reportez-vous aux pages 35 et 75.
L'alerte de sortie de voie et l'alerte de dérive sur la voie sont activées/désactivées.	⇒ Reportez-vous aux pages 78 et 82.	
Bip à deux tonalités	L'alerte de démarrage du véhicule devant vous est active*.	⇒ Reportez-vous à la page 83.

*: La tonalité signalant la détection ainsi que la fin de détection d'un véhicule de tête (son de détection du véhicule devant vous) et l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peuvent être activées ou désactivées.


⇒ Reportez-vous à la page 103.

Dysfonctionnement du système EyeSight et arrêt momentané

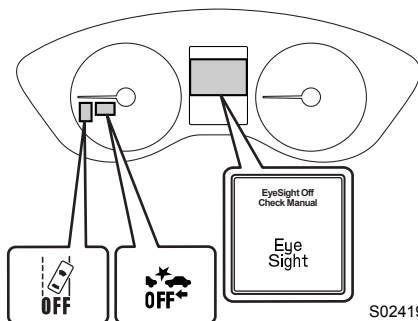
Les indicateurs du tableau de bord ainsi que l'affichage des instruments de bord informent le conducteur de tout dysfonctionnement détecté dans le système EyeSight. Observez les éléments affichés et réagissez en conséquence.

■ Dysfonctionnement (y compris les défauts de positionnement/d'angle de la caméra stéréo)


L'avertisseur sonore émet un bip court et

l'indicateur d'avertissement EyeSight 

(jaune) clignote ou s'allume. Simultanément, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision et le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument. Un message apparaît également sur l'affichage des instruments de bord.



S02419

Écran affiché	Cause	Action
 S03005	Dysfonctionnement du système EyeSight ou défaut de positionnement/d'angle de la caméra stéréo.	Contrôlez et réglez si nécessaire. Contactez votre concessionnaire SUBARU.



ATTENTION

Si l'indicateur d'avertissement EyeSight et le témoin avertisseur d'anomalie moteur CHECK ENGINE/témoin indicateur de dysfonctionnement s'allument en même temps lors de la conduite, faites inspecter/réparer votre véhicule par un concessionnaire SUBARU dès que possible. Le système EyeSight ne peut pas être utilisé en cas d'anomalie du moteur, etc.




REMARQUE

- Si l'indicateur d'avertissement EyeSight s'allume ou clignote, arrêtez le véhicule dans un endroit sûr, arrêtez le moteur puis redémarrez-le.
- Si l'indicateur d'avertissement EyeSight s'allume ou clignote, le système RAB ne fonctionnera pas (modèles équipés du système RAB).
- Si l'indicateur reste allumé ou continue de clignoter même après le redémarrage du moteur, le système EyeSight est défaillant. Toutes les fonctions EyeSight sont alors arrêtées. La conduite classique reste néanmoins possible. Contactez cependant un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.

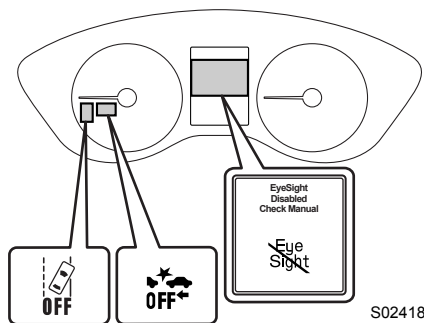
■ Arrêt momentané

L'avertisseur sonore émet un bip court et l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight



 (blanc), ainsi que le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision et le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument en même temps.


Un message apparaît également sur l'affichage des instruments de bord.

Une fois la cause corrigée, le mode d'arrêt momentané est annulé et le système EyeSight redémarre automatiquement.



S02418

Écran affiché	Cause	Action
 <p>S02996</p>	<p>La caméra stéréo a du mal à détecter les objets situés devant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le pare-brise est sale ou embué • Mauvaises conditions météorologiques • Forte luminosité venant de l'avant 	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyez le pare-brise. • Par mauvais temps ou si la luminosité à l'avant est intense, le système EyeSight redémarre une fois que votre véhicule a roulé un certain temps, sous réserve que les conditions de détection se soient améliorées. Si le système ne redémarre pas alors que les conditions se sont améliorées et qu'un certain temps s'est écoulé, contactez votre concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.
 <p>S02997</p>	<p>Températures basses ou élevées</p>	<p>Le système redémarre une fois que la température est dans la plage de fonctionnement du système EyeSight. Si le système ne redémarre pas alors que la température intérieure du véhicule est dans la plage de fonctionnement, contactez votre concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.</p>

Écran affiché	Cause	Action
 <p>S02998</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le système EyeSight est en train de démarrer. • Le système a établi que le véhicule est très incliné. • Le freinage secondaire avant collision est intervenu 3 fois depuis le démarrage du moteur. • Le moteur s'est arrêté. • Le système de direction assistée électronique est en mode de prévention de surchauffe car le volant a été manœuvré alors que le véhicule est à l'arrêt ou roule extrêmement lentement. • Le système EyeSight a déterminé une valeur différente en raison du retrait ou de l'installation du volant. • Les roues sont déséquilibrées. • L'alignement des roues est hors de la valeur spécifiée. 	<p>Le système redémarre dès que la cause a été éliminée. Le redémarrage du système peut alors prendre un certain temps.</p> <p>Si le système ne redémarre pas alors que les conditions se sont améliorées et qu'un certain temps s'est écoulé, contactez votre concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.</p>



REMARQUE

- Lorsque l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight est allumé, aucune fonction EyeSight n'est utilisable, à l'exception du régulateur de vitesse classique.
- Si l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight est allumé, le système RAB risque de ne pas fonctionner (modèles équipés du système RAB).

Personnalisation des fonctions

Les réglages suivants peuvent être modifiés sur l'affichage des instruments de bord.

Élément		Réglage	Réglage par défaut
Volume d'avertissement	Volume d'avertissement	Max/Mid/Min	Mid
EyeSight	Son de détection du véhicule devant vous	ON/OFF	ON
	Fonction de surveillance de déplacement du véhicule devant vous	ON/OFF	ON
	Caractéristiques d'accélération du régulateur de vitesse	Niv. 1 (Éco)/ Niv. 2 (Confort)/ Niv. 3 (Standard)/ Niv. 4 (Dynamique)	Niv. 3 (Standard)



REMARQUE

Les réglages suivants peuvent être ramenés aux réglages d'usine (par défaut).
 ⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

■ Méthode de personnalisation

Les opérations peuvent être effectuées lorsque le levier sélecteur est sur la position **P** et le contacteur d'allumage sur la position ON, pendant que le véhicule est stationné. Toutefois, les caractéristiques d'accélération du régulateur de vitesse et le volume d'avertissement peuvent être modifiés, même pendant la conduite.

(1) Pour afficher l'écran "Modifier les réglages", tirez la touche ▲ / ▼ vers vous.

Pour passer à l'écran des réglages, tirez sur la touche **i** (Info)/SET de façon prolongée.

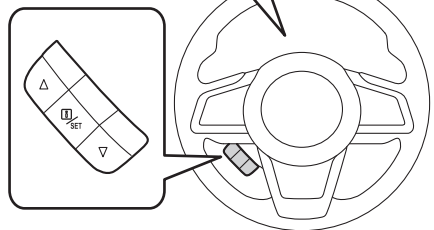
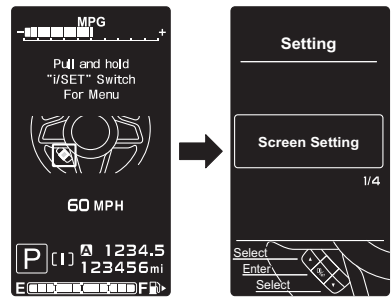
(2) Tirez la touche ▲ / ▼ vers vous, sélectionnez "EyeSight" puis tirez la touche **i** (Info)/SET pour valider.

Le système passe alors à l'écran des réglages EyeSight.

Actionnez les touches suivantes en fonction de l'affichage à l'écran.

- Sélection: Touche ▲ (retour)/ Touche ▼ (envoi)
- Validation: Touche **i** (Info)/SET

Modifier les réglages Écran de réglages



S02421

● Réglage du volume d'avertissement

Le volume peut être réglé sur Max, Mid, ou Min.

Si le volume est sélectionné depuis l'écran de réglage de volume d'avertissement via la touche ▲ / ▼, l'avertisseur sonore émet 3 bips courts.

● Réglage du son de détection du véhicule devant vous

Le réglage du son de détection du véhicule devant vous peut être activé (ON) ou désactivé (OFF).

● Fonction de surveillance de déplacement du véhicule devant vous

La fonction d'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être activée (ON) ou désactivée (OFF).

● Les caractéristiques d'accélération du régulateur de vitesse du système de régulateur de vitesse adaptatif peuvent être réglées sur un niveau parmi quatre.

Niv. 4 (Dynamique): Mode utilisé lorsqu'une accélération puissante est nécessaire.

Niv. 3 (Standard): Mode utilisé lors de l'exécution d'un suivi fréquent, avec une fonction de suivi qui se focalise sur la vitesse du véhicule devant vous.

Niv. 2 (Confort): Mode utilisé lors de l'exécution d'un suivi avec des mouvements fluides.

Niv. 1 (Éco): Mode mettant l'accent sur l'économie de carburant plus que sur le suivi du véhicule devant vous. Ce mode est utilisé lors de l'exécution d'un suivi avec des mouvements fluides.



REMARQUE

Lorsque vous sélectionnez la commande "Retour", le système revient à l'écran du niveau supérieur à l'écran actuel.

● Annulation des fonctions personnalisées

Dans les cas suivants, les fonctions personnalisées seront annulées et l'écran "Modifier les réglages" s'affichera.

- Lorsque vous tirez la touche **i** (Info)/SET vers vous de façon prolongée
- Lorsque le moteur est éteint
- Lorsque la touche n'est pas actionnée pendant environ 30 secondes

Liste des écrans de messages

Si une alerte ou un dysfonctionnement du système EyeSight est détecté(e), un message apparaît sur l'affichage des instruments de bord. Certains messages sont accompagnés d'un bip émis par l'avertisseur sonore.

Indicateur normal



Indicateur de message

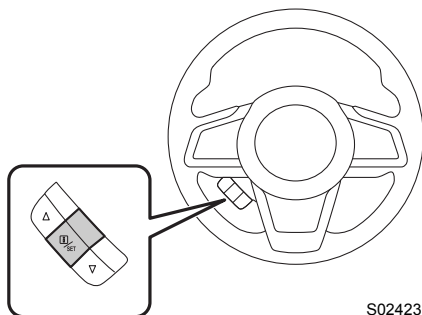


Indicateur normal

Symbole **i**


S02422

Si un message s'affiche, reportez-vous à la liste des messages et agissez en conséquence. Pendant que le symbole **i** est allumé, vous pouvez tirer la commande **i** (Info/SET) pour réafficher le message.








S02423











■ Liste des écrans de messages (précautions et remarques)












Élément	Écran affiché	Symbole 	Page de référence
Système de freinage avant collision		Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 32.
L'alerte "Obstacle Detected (obstacle détecté)"	 S02999	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 59.
Gestion de l'accélérateur avant collision		Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 70.
Alerte de sortie de voie	 S03002	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 76.
Alerte de dérive sur la voie	 S03003	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 80.
Alerte de démarrage du véhicule devant vous	 S03004	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 83.
Manœuvre du volant non détectée par l'assistance au maintien dans la voie	 S03001	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 69.
Annulation automatique du régulateur de vitesse adaptatif/régulateur de vitesse classique (lorsque l'inclinaison de la route est très prononcée)	 S02425	Aucun	⇒ Reportez-vous aux pages 56 et 95.











■ Liste des écrans de messages (dysfonctionnement, arrêt temporaire)








Élément	Écran affiché	Symbole 	Page de référence
Dysfonctionnement du système EyeSight	 S03005	Oui (jaune)	⇒ Reportez-vous à la page 100.
Arrêt momentané du système EyeSight	 S02996	Oui (blanc)	⇒ Reportez-vous à la page 101.
	 S02997	Oui (blanc)	
	 S02998	Oui (blanc)	







Dépannage

	<p>Le régulateur de vitesse adaptatif ne peut pas être réglé.</p>
	<p>Avez-vous pensé à appuyer sur la touche  (régulateur de vitesse) ? Si vous n'avez pas appuyé sur la touche  (régulateur de vitesse),  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) n'apparaîtra pas.</p>
	<p>Le système EyeSight est-il en arrêt momentané ? Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané,  (indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight) apparaît sur l'affichage des instruments de bord. Réactivez le régulateur de vitesse adaptatif une fois que l'origine de l'arrêt momentané a été corrigée.</p>
	<p>READY (témoin READY) s'affiche-t-il ? Le régulateur de vitesse adaptatif ne peut pas être réglé lorsque READY (témoin READY) n'est pas affiché. Réglez le régulateur de vitesse adaptatif lorsque READY (témoin READY) est affiché.</p>
	<p>READY (témoin READY) ne s'affiche pas.</p>
	<p>Les conditions d'activation du régulateur de vitesse sont-elles réunies ? Reportez-vous aux pages suivantes pour les conditions d'allumage de READY (témoin READY). ⇒ Reportez-vous à la page 44 (régulateur de vitesse adaptatif). ⇒ Reportez-vous à la page 88 (régulateur de vitesse classique).</p>

	<p>Un véhicule (situé devant votre véhicule) n'est pas détecté, la détection est retardée ou la détection est vite perdue.</p>
	<p>Le véhicule situé devant roule-t-il lentement ou très lentement par rapport au vôtre, ou est-il arrêté ? La détection des véhicules à l'arrêt comme celle de ceux roulant lentement ou très lentement par rapport au vôtre peut s'avérer difficile.</p>
	<p>Le pare-brise est-il sale ou embué ? Si tel est le cas, il peut être impossible de détecter des objets ou véhicules. Nettoyez le pare-brise, puis réessayez de lancer le système.</p>
	<p>Le véhicule situé devant est-il éloigné ? La distance maximale de détection de la caméra stéréo EyeSight est d'environ 110 m (360 ft). La détection est impossible si le véhicule est plus éloigné.</p>
	<p>Êtes-vous dans un virage ? Lorsque la caméra est convenablement pointée, la plage de détection est limitée en plan horizontal.</p>
	<p>La route comporte-t-elle de nombreuses montées et descentes (voies suspendues, etc.), ou est-elle inclinée ? La plage de détection est limitée en plan vertical.</p>
	<p>Le véhicule situé devant a-t-il changé ? La détection peut être retardée si le véhicule situé devant a laissé place à un autre.</p>
	<p>Le véhicule situé devant projette-t-il de l'eau, de la neige ou d'autres substances durant la conduite ? Les projections d'eau ou de neige peuvent rendre la détection du véhicule situé devant impossible.</p>
	<p>La commande est activée alors qu'aucun véhicule n'est détecté devant.</p>
	<p>Y a-t-il un véhicule sur la voie adjacente ? Selon les conditions de circulation, les véhicules des voies adjacentes peuvent être détectés aussi bien qu'un véhicule roulant juste devant.</p>
	<p>Êtes-vous près d'un virage ou dans un virage ? Lorsque vous conduisez dans un virage, la commande de freinage peut être activée en réponse à la détection de glissières de sécurité, de l'angle du volant ou des infrastructures routières.</p>

	<p>L'alerte de démarrage du véhicule devant vous intervient alors qu'aucun véhicule ne roule devant.</p>
	<p>En fonction des objets alentours, de la circulation et des conditions météorologiques, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut intervenir en réaction à des objets autres qu'un véhicule apparaissant devant le vôtre.</p>
	<p>Le système EyeSight ne redémarre pas après un arrêt momentané.</p>
	<p>Êtes-vous stationné dans un environnement extrêmement chaud ou froid ? Dans ces cas, EyeSight maintiendra un arrêt temporaire jusqu'à ce que la température redevienne normale.</p>
	<p>Conduisez-vous sous la pluie avec des balais d'essuie-glace fonctionnant mal ? Le pare-brise est-il gras ? Remplacez les balais d'essuie-glace ou nettoyez le pare-brise. Les conditions météorologiques sont-elles mauvaises (forte pluie, neige, brouillard ou poussière) ? Dans de tels cas, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané aussi longtemps que la visibilité reste réduite.</p>
	<p>La luminosité à l'avant est-elle intense (lever ou coucher du soleil, etc.) ? Êtes-vous ébloui par les phares des véhicules roulant en sens inverse durant la nuit ? Dans de tels cas, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané.</p>
	<p>L'alerte "Obstacle Detected (Obstacle détecté)" intervient parfois plus tôt ou plus tard que ce qui pourrait sembler être un comportement normal.</p>
	<p>L'alerte "Obstacle Detected (Obstacle détecté)" intervient lorsque le système détermine qu'un complément de freinage est nécessaire, à partir de paramètres tels que l'éloignement par rapport au véhicule situé devant et la différence de vitesse entre les deux véhicules. En conséquence, le moment d'apparition du message dépend de l'intensité du freinage vis-à-vis du véhicule situé devant ainsi que de la différence de vitesse par rapport à ce dernier.</p>
	<p>Lorsque le véhicule situé devant a quitté la route ou si la distance avec le véhicule situé devant a augmenté, l'accélération est parfois plus lente ou plus rapide.</p>
	<p>Selon le moment où le système ne détecte plus de véhicule situé devant, le système EyeSight peut réagir plus lentement, différant ainsi le début de l'accélération et allongeant le temps de freinage par rapport à une conception habituelle de la conduite.</p>

	<p>Le régulateur de vitesse est automatiquement annulé.</p>
	<p>Avez-vous effectué l'une des actions suivantes ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Reportez-vous à la page 54 (régulateur de vitesse adaptatif). ⇒ Reportez-vous à la page 93 (régulateur de vitesse classique).
	<p>Le système EyeSight s'est-il arrêté temporairement pendant l'utilisation de la fonction du régulateur de vitesse adaptatif ?</p>
	<p>La commande de freinage automatique est accompagnée d'un bruit.</p>
	<p>Il s'agit du bruit de fonctionnement de la commande de freinage automatique: le système comprend certains composants mécaniques qui émettent parfois un bruit pendant le freinage automatique. Ce n'est pas un signe de dysfonctionnement.</p>
	<p>La commande de freinage intervient souvent lors de la conduite avec le régulateur de vitesse adaptatif en circulation dense.</p>
	<p>Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé, le système EyeSight effectue la commande en fonction des mouvements des véhicules ou objets situés devant. Par conséquent, les accélérations et ralentissements peuvent être plus fréquents pendant que le système s'ajuste aux véhicules ou objets détectés par le système de la caméra. S'il est difficile de maintenir une distance de sécurité constante dans certaines conditions (telles qu'une circulation dense, le mauvais temps ou la conduite urbaine, etc.), abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif.</p>

	<p>L'assistance au maintien dans la voie a été brusquement annulée.</p>
	<p>Avez-vous lâché le volant ? Avez-vous juste posé légèrement vos mains sur le volant en conduisant ? S'il ne peut pas détecter de manœuvre du volant par le conducteur, le système annulera temporairement l'assistance au maintien dans la voie.</p>
	<p>Avez-vous effectué un virage serré ? L'assistance au maintien dans la voie ne fonctionne pas pendant un virage serré.</p>
	<p>Avez-vous effectué l'une des actions suivantes ? ⇒ Reportez-vous à la page 68.</p>
	<p>L'assistance au maintien dans la voie ne fonctionne pas malgré la présence de marquages de voie.</p>
	<p>La route est-elle trop étroite ou trop large ? Pour utiliser l'assistance au maintien dans la voie, la largeur de la route doit être comprise entre environ 3 m (10 ft) et 4,5 m (15 ft).</p>

MEMO



B1352BF-A
Publié en juin 2018
Imprimé 06/18
2019A



SUBARU CORPORATION
TOKYO, JAPON

フランス語